

Verbatim du Conseil d'Administration du 27 mai 2019

Collège A - Professeurs et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Alain BONNIN,
Monsieur Sébastien CHEVALIER,
Monsieur Frédéric DEBEAUFORT,
Madame Stéphanie GRAYOT-DIRX (présente jusqu'à 17h),
Monsieur Louis de MESNARD (procuration à Frédéric DEBEAUFORT),
Madame Emmanuelle VENNIN.

Collège B - Autres enseignants-chercheurs, enseignants et personnels assimilés

➤ Membres présents ou représentés

Monsieur Laurent BRACHAIS,
Madame Peggy CENAC-GUESDON,
Madame Sandrine ROUSSEAU (procuration à Alexandre FOURNIER),
Madame Christelle SERÉE-CHAUSSINAND,
Monsieur Jean SUISSE (présent jusqu'à 16h).

Membre absent

Monsieur Philippe SALVADORI.

Collège des personnels BIATSS

➤ Membres présents ou représentés

Madame Delphine BADIAN (procuration à David COUSSON),
Madame Tania CARNET (présente jusqu'à 16h05),
Monsieur Cédric CLERC,
Monsieur David COUSSON,
Monsieur Alexandre FOURNIER,
Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN (présent jusqu'à 16h25 puis procuration à Peggy CENAC-GUESDON).

Collège des usagers

➤ Membres présents ou représentés

Madame Ambre ADAMIAK (présente à partir de 14h50),
Monsieur Alexandre ARMAND (procuration à Ambre ADAMIAK),
Madame Amélie BOUDIER (suppléée par Maëva COROUGE),
Monsieur Théo CADEL (présent jusqu'à 16h10),
Madame Clara PRIVÉ.

Membre absent

Monsieur Pierre-Louis MAGNAT.

Personnalités extérieures

➤ Membres présents ou représentés

Madame Nadiège BAILLE (procuration à Christelle SERÉE-CHAUSSINAND),
Monsieur Lionel BRETILLON (procuration à Laurent BRACHAIS),
Madame Maude CLAVEQUIN (suppléée par Francine CHOPARD jusqu'à 16h),
Madame Aline GRANDIDIER,
Monsieur Denis HAMEAU (procuration à Clara PRIVÉ à partir de 16h10),
Monsieur Pierre-Antoine KERN (procuration à Alain BONNIN),
Monsieur Jean-Claude MEUNIER-LARIOTTE (procuration à Stéphanie GRAYOT-DIRX),
Madame Pascale PONSE (présente jusqu'à 15h30 puis procuration à Emmanuelle VENNIN).

Personnes présentes à titre consultatif

Monsieur Alain HELLEU, Directeur général des services,
Monsieur Julien MARLOT, représentant de Madame la Rectrice de l'Académie de Dijon, Chancelière de l'université de Bourgogne,
Monsieur Emmanuel RANC, Directeur général des services adjoint.

Invités

Monsieur Jean-Jacques BOUTAUD, Vice-président de la commission de la formation et de la vie universitaire,
Monsieur Cyril GOMET, Chef de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Pascal NEIGE, Vice-président délégué à la recherche,
Monsieur Pierre-Etienne THEPENIER, Directeur du pôle des Ressources humaines,
Monsieur Sylvain TRICHARD-COMPAROT, Directeur de cabinet du Président de l'université,
Monsieur Grégory WEGMANN, Vice-président délégué en charge du suivi de l'offre de formation, du pilotage et de l'international.

Pour la gestion du conseil d'administration : Pôle des affaires juridiques et institutionnelles (PAJI) Messieurs Jean-Marc Bourgeon, Ameer Aïchi, Madame Annie Favier.

Ordre du jour :

I) Informations du Président et du Vice-Président	1
II) Questions financières	14
1. Taux dérogatoire des remboursements des nuitées pour les réunions du CNU	14
2. Formations SEFCA : tarifs réduits	15
3. Formations SEFCA : tarifs dérogatoires	15
4. Tarifs, subventions et dons	15
5. Sorties d'inventaire	15
V) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 13 mai 2019	16
1. Demande de subvention FEDER	16
2. Campagne BQR 2019 (Programme 2 – Allocations post-doctorales) : Attribution des subventions	16
3. Délibérations sur les dossiers déposés dans le cadre de la seconde vague de l'Appel à Projets « Programme Recherche en Réseau »	18
III) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 10 mai 2019	20
1. Vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 2 pour la rentrée 2019 – modificatif	20
2. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 2 mai 2019	21
- Projets internationaux	21
- Diplômes d'université et formations courtes	22
- Diplômes nationaux	30
3. Calendrier des procédures d'inscription à l'Université de Bourgogne pour l'année 2019-2020	45
IV) Demandes de subvention des associations à la Région Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre du dispositif « Soutien aux Initiatives des Associations Étudiantes » (SIAE)	47
VI) Présentation du projet « Université européenne »	48
VII) Charte Hygiène et Sécurité (CHSCT du 4 février 2019)	53
VIII) Modèle de convention de cession non exclusive de droits de propriété intellectuelle (modèle SEFCA)	57
IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats	58
1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne	58
2. Compte rendu des conventions hors subvention	59
X) Questions diverses	60

VERBATIM
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE L'UNIVERSITE DE BOURGOGNE
(SEANCE DU 27 mai 2019)

*(La séance est ouverte à 14 h 00 sous la présidence de Monsieur Alain Bonnin,
Président de l'Université de Bourgogne)*

-:-:-:-:-

Le Président.- Mesdames et Messieurs les administratrices et les administrateurs, bonjour, bon après-midi. Bienvenue à ce conseil d'administration que je vais ouvrir par quelques points d'information et puis en vous disant que...

Quelques petits éléments techniques.

Tout d'abord, nous n'avons pas eu le temps de revoir le conseil d'administration... le PV du conseil d'administration de fin avril, donc qui sera examiné à l'occasion d'un prochain conseil d'administration. Le laps de temps était trop court.

Et puis je voudrais également vous dire que nous allons retirer deux points de l'ordre du jour qui sont des questions financières. Les points qui portaient sur les formations SEFCA pour lesquels on n'a pas totalement terminé le travail de préparation administrative. Et donc ces deux points qui s'appellent... qui s'appelaient « Formations SEFCA : tarifs réduits » et « Formations SEFCA : tarifs dérogatoires » seront examinés à l'occasion du prochain conseil d'administration, au début du mois de juillet.

I) Informations du Président et du Vice-Président

Le Président.- Quelques éléments d'information sur la période de quelques semaines qui vient de se dérouler.

Tout d'abord, je voudrais vous dire que nous avons signé, le 2 mai, la convention de site avec l'INRA qui est une convention conjointe INRA/université Bourgogne Franche-Comté, donc COMUE, université de Bourgogne et Agrosup, qui est un temps important pour la structuration scientifique de notre site au plan de la recherche.

Le PDG de l'INRA, Philippe Mauguin, est venu personnellement et cela a été l'occasion d'échanges qui ont été tout à fait intéressants sur la stratégie du site pour ce qui concerne la grande thématique « Territoire, Environnement, Aliments ».

Et puis, dans le même ordre d'idées, nous avons signé quelques jours après - c'était le 6 mai -, la convention entre l'université de Bourgogne et le CHU de Dijon, qui est également une convention qui est très structurante sur notre site. C'est cette convention qui transforme le centre hospitalier en un centre hospitalier universitaire,

donc elle est absolument essentielle, et elle concerne, bien entendu, une part tout à fait significative de l'activité de recherche et de formation de notre site.

Alors c'étaient deux... évidemment, vous l'imaginez bien, deux conventions dont la signature représente l'aboutissement, souvent, de plusieurs années de travail, puisque ces conventions, qui sont des documents tout à fait significatifs, sont pesées mot à mot avant d'être acceptées par chacun des partenaires et avant d'être signées.

Nous venons de terminer également la période de dialogue d'objectifs et de moyens qui s'est bien déroulée auprès de l'ensemble des composantes, des laboratoires, des pôles et des services.

Donc à ce jour, toutes les demandes qui devaient être formulées par les structures internes de l'université ont été formulées, elles ont été défendues, elles ont été débattues et nous allons rentrer dans une seconde phase qui est une phase d'analyse de l'ensemble de ces demandes qui seront évaluées à l'occasion d'un séminaire de gouvernance qui a lieu vers la mi-juin. Et donc ensuite, nous rentrerons dans une phase de navette avec les composantes, les laboratoires et les services. Une navette qui ira, en gros, de mi-juin à mi-juillet, voilà.

Et donc vous savez que ces dialogues d'objectifs et de moyens, la construction du budget, la construction de la campagne d'emplois, c'est quelque chose qui est vraiment au cœur de la politique de l'établissement, qu'on en débattera également à l'occasion d'un conseil d'administration extraordinaire qui aura lieu fin août ou début septembre, comme chaque année.

Un conseil d'administration sans enjeu et sans délibération, mais qui nous permet d'en partager les grandes orientations.

Et puis ceci nous permet également de faire évoluer éventuellement le projet jusqu'à... jusqu'au conseil d'administration qui permettra de délibérer et qui aura lieu à la fin du mois de septembre.

Un mot également en matière de politique de recherche pour vous dire que le Conseil régional a délibéré en fin de semaine dernière sur la programmation « Recherche » au titre de l'année 2019 et que je vous en dirai juste deux mots rapidement. Pascal Neige pourra vous en dire un petit peu plus.

Pour vous dire que la situation se présente, cette année, sous de bons auspices.

D'une part, on fera les totaux dans quelques jours, mais il semble qu'il y ait un authentique... une authentique... un authentique rééquilibrage financier par rapport à la situation que nous avons vécue l'année passée, vous vous souvenez, qui était une situation qui était difficile pour notre université. Donc une véritable... un véritable équilibre qui se met en place.

Et puis, les premiers éléments dont nous disposons indiquent que les classements internes qui ont été faits par notre université ont été tout à fait bien pris en compte au moment des délibérations régionales.

Voilà donc, Pascal, peut-être tu peux nous en dire davantage ?

Cela date de ce matin.

M. Neige.- Voilà, donc quelques commentaires supplémentaires. Je ne vais pas tout détailler, ce serait un peu long.

Donc tout d'abord, sur la méthode, la Région a prévenu ce matin les porteurs de projets qui seront financés. Cela veut dire que les porteurs de projets qui n'ont pas reçu l'information ne seront pas financés. Premier point important.

En général, il y a copie aux directeurs des laboratoires. Pas toujours. Il y a quelques écarts de temps en temps, donc je vais conseiller aux directeurs de laboratoire de recompiler tout cela avec leurs porteurs pour avoir des informations fiables.

Par rapport à l'année dernière, il y a une évolution aussi intéressante que l'on avait demandée, c'est que les financements, pour les thèses en particulier, qui sont gérés à la COMUE - vous le savez - sont annoncés dans le mail d'information, alors que l'année dernière, ce n'était pas le cas. Donc il y avait une sorte d'incompréhension où l'on avait vu revenir des projets qui étaient financés pour leur fonctionnement, mais pas pour la partie thèse, et quand on demande une aide pour le fonctionnement, s'il n'y a pas la thèse, cela n'a pas de sens. Donc là, ce n'était pas le cas, mais l'information était mal construite, on va dire. Donc là, on est bien revenu à une situation où l'on comprend le... un peu mieux les arbitrages.

Donc juste pour vous donner quelques informations.

Donc pour l'Amorçage, le Conseil régional va donc financer nos trois projets qui sont les trois premiers classés dans notre liste... classés en commission de la recherche.

Pour l'Accueil des nouvelles équipes de recherche, donc les nouveaux recrutés, le Conseil régional va aller jusqu'à une dizaine sur douze classés.

Pour les Colloques, l'ensemble des demandes seront financées.

Pour l'Envergure, je crois que l'on va à cinq également... Pas « également ». On va à cinq, me semble-t-il. Il faut que l'on... C'était ce matin, donc il faut que je recompile tout cela.

Pour l'Excellence, on va également à quatre. Alors, on avait mis un deuxième *ex aequo*, donc cela fait cinq projets financés.

Sur l'Excellence ISITE, les deux projets, « CoMICS » et le projet « PubPrivLands », seront financés.

Et l'ensemble des demandes Mobilité le seront également.

En général, les attributions sont à peu près à la hauteur, parfois complètement et parfois pas très éloignées, de ce qu'avaient demandé les porteurs.

Tous ces résultats nécessitent encore un petit peu d'analyse pour aller plus précisément.

Et puis, il y a également un point qui va arriver dans les semaines à venir, c'est que le Conseil régional nous a suivis cette année pour redemander de mettre en face de quelques projets des crédits FEDER et cela, vous savez que c'est toujours un peu compliqué à monter. Donc nos services internes à l'uB sont déjà en train de travailler avec les services FEDER de la Région pour finaliser ces demandes.

C'est important puisque c'est une enveloppe FEDER qui peut être potentiellement importante et qui peut venir finaliser un certain nombre de projets.

Donc les services travaillent pour aller à un aboutissement et les premiers échos que l'on a de ce côté-là, c'est que les projets ciblés pour recevoir du FEDER ont toutes les chances d'être montés correctement pour accueillir ce FEDER. C'est un point important.

Le Président.- Merci, Pascal.

Oui, Sébastien ?

M. Chevalier.- Une petite question. Comme les résultats sont tout récents, tu as une idée de l'enveloppe budgétaire complète ? Non ?

M. Neige.- Non... Non, je n'ai pas d'idée pour le moment. Il faut que l'on compile les résultats.

Et puis il y a deux manières de présenter les choses, c'est avec ou sans les crédits qui partiront à l'UBFC, pour les thèses en particulier, donc il faut que l'on... Non, il faut que l'on prenne un peu plus de temps pour...

Mais on avait eu des premières discussions globales avec la Région qui montraient une enveloppe globale qui était plus proche de ce que l'on avait connu précédemment. Que l'année dernière, comme l'a rappelé le Président.

Le Président.- Tout à fait et on voit bien que le travail de rapprochement, de dialogue et de confiance qui s'est fait avec les services de la Région est très positif. On est vraiment maintenant dans un dialogue qui est régulier et autant que de besoin avec les services de recherche de la Région, avec la direction générale de la Région. Et donc cette fluidité est incontestablement un élément qui est tout à fait favorable et tout à fait facilitant.

Un mot peut-être sur Parcoursup pour vous dire que les premiers... Alors Christelle pourra vous en dire davantage, mais que les premiers éléments à notre disposition montrent que l'on est globalement, en termes de taux d'acceptations et de candidatures, sur une ligne qui est sensiblement la même que celle de l'an passé.

On a fait... Je dois dire, notre université a fait des efforts importants pour jouer le jeu dans l'accueil des étudiants en acceptant notamment une procédure qui n'existait pas l'an passé, qui est la procédure du « rang limite d'appel ».

C'est cela, Christelle ?

Mme Serée-Chaussinand.- Oui.

Le Président.- Que tu pourras probablement expliquer mieux que moi, mais qui permet, le premier jour de l'ouverture de Parcoursup, d'appeler les étudiants très largement au-delà de la capacité d'accueil qui est affichée et donc qui permet d'afficher une volonté d'accueil des étudiants qui est importante, voilà.

Mais Christelle va pouvoir vous donner les éléments plus chiffrés peut-être que je n'ai pas.

Mme Serée-Chaussinand.- Oui. Alors effectivement, je n'aurai que des chiffres à rajouter puisque notre Président a bien acculturé le système Parcoursup.

Comme il vous l'a dit, donc nous sommes sur des tendances qui sont sensiblement identiques aux autres années. Je vais simplement donc vous donner les chiffres.

Nous avons eu 33 961 candidatures cette année, contre 29 947 l'an dernier, donc plus de 4 000 candidatures supplémentaires.

Nous avons fait 17 203 propositions à ce jour puisque, chaque jour, se rajoutent des propositions supplémentaires. Et donc, au même jour, l'an dernier, nous n'étions qu'à 14 096, soit un peu plus de 3 100 propositions supplémentaires.

Et c'est en partie parce que, comme l'indiquait le Président, nous avons pratiqué une... Comment dire ? Une disposition nouvelle sur Parcoursup qui est le « rang limite d'appel ». Donc nous avons appelé les candidats très au-delà de nos capacités d'accueil en procédant à des *surbookings* importants dès le premier jour.

Et donc à ce jour, 4 794 propositions sont acceptées, dont 2 609 sont acceptées définitivement, c'est-à-dire environ la moitié d'entre elles. Et donc on a un

tout petit peu plus de candidatures en attente que l'an dernier. Mais cela, c'est sans doute l'effet des propositions plus nombreuses qui sont faites.

Et puis cette année, les choses devraient aller un tout petit peu plus vite sur Parcoursup puisque les temps sont un petit peu compressés pour dynamiser le système.

Et donc, voilà, on est dans une situation maîtrisée et qui rappelle à peu près celle de l'an dernier. Voilà.

Le Président.- Merci, Christelle.

Sur cette question de Parcoursup, oui, une question ?

Mme Privé.- L'année dernière, on sait que cela s'était plutôt mal passé - je pense que ce sont les bons mots - sur l'UFR Sciences humaines et sociales, où l'UFR avait refusé d'appliquer la sélection et où la sélection avait quand même été appliquée dans des conditions un petit peu « opaques », si je puis dire. Est-ce que vous pourriez nous en dire plus sur la manière dont cela s'est passé cette année ? Et est-ce que les choses se sont reproduites de la même façon ?

Mme Serée-Chaussinand.- Alors tout d'abord, je crois qu'il faut réagir à votre commentaire sur une « gestion opaque » des candidatures l'an dernier.

L'an dernier donc, l'UFR de Sciences humaines... Enfin, ce n'est même pas dans sa globalité puisque le département de Géographie a classé les candidats, mais les autres départements de cette UFR, donc Histoire, Histoire de l'art et Archéologie, Sociologie, Psychologie et Musicologie, ont refusé de classer.

Ce non-classement entraînait de donner une réponse positive à tous les candidats, ce qui était de la responsabilité du Président. Donc une commission Établissement a été mise en place. Elle comportait trois personnes : le VP CA, le VP CFVU et moi-même.

Et cette même commission a été reconduite cette année puisque les mêmes départements ont choisi de ne pas classer les candidats et donc un classement a été fait. Cette commission s'est réunie, a défini des critères, a lu les dossiers de candidature et donc il n'y a aucune opacité dans ce classement.

Mme Privé.- Et donc petite précision. L'année dernière, on sait que le classement avait été fait sur trois jours. Est-ce que les délais ont été plus larges cette année ? Est-ce que le tri s'est passé dans de meilleures conditions ? Puisque l'année dernière, il y avait eu une (*mot inaudible*) sur... une énorme (*mot inaudible*) sur l'outil d'aide à la décision. « L'algorithme », mais j'utilise les termes que vous préférez utiliser. Donc comment cela s'est passé cette année concrètement au sein de cette commission d'établissement ?

Mme Serée-Chaussinand.- Dans la mesure où nous avons l'expérience de l'an dernier, effectivement nous n'avons eu de l'UFR aucun signal sur le classement/non-classement jusqu'à très tardivement, donc nous avons été contraints par le temps, j'en conviens, mais cette année nous nous étions, disons, préparés à une attitude semblable, donc nous avons travaillé sur une période de temps beaucoup plus longue et avons fait un travail aussi sérieux que l'an dernier, mais plus agréable pour nous puisque nous ne travaillions pas dans l'urgence.

Le Président.- Peggy, allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Je suis toujours sidérée de la facilité avec laquelle vous choisissez de planter un coup de poignard dans le dos des collègues qui ont pris leur décision dans les départements.

Donc cela... Ce n'est pas des décisions qui ne relèvent que d'une seule personne. Ce sont des décisions qui sont prises au sein des départements. Donc c'est votre responsabilité de ne pas suivre l'avis des collègues concernés, c'est une chose.

Quant à la transparence, tant que vous ne publierez pas les algorithmes d'aide à la décision, je crois que l'on est nombreux ici à penser que ce n'est pas de la transparence.

Le Président.- Ce n'est certainement pas un coup de poignard dans le dos. C'est la nécessité pour l'établissement de prendre ses responsabilités dans l'accueil des étudiants. Et par ailleurs, les collègues étaient parfaitement informés...

Mme Cénac-Guesdon.- Les collègues qui refusent de classer prennent leurs responsabilités aussi.

Le Président.- ...Mais les collègues étaient parfaitement informés du fait qu'en cas de refus de classer de leur part, l'établissement, bien entendu, assumerait sa responsabilité, ce qui est parfaitement normal.

Bien, merci.

Merci, Christelle, et merci pour tout le travail qui est fait.

Je voudrais terminer par un point d'information sur la COMUE Université Bourgogne Franche-Comté.

Je n'ai toujours pas été destinataire du courrier qui nous a été annoncé par le ministère à l'occasion de la réunion que nous avons eue le 11 avril. Donc nous sommes, bien sûr, en attente.

Alors, depuis cette date, nous avons tout de même eu un rendez-vous à l'Agence nationale de la recherche qui a permis d'échanger, de préciser d'une certaine manière la teneur des échanges que nous avons eu le 11 avril.

On sent qu'il y a une volonté de la part de l'ANR de nous conduire vers un dispositif plus exigeant et plus « intégratif » que celui que nous avons souhaité.

Et puis en même temps, de l'ensemble des échanges que les uns et les autres, qu'il s'agisse du président de la COMUE, qu'il s'agisse des chefs d'établissement, nous avons, avec d'autres collègues qui sont présidents d'établissement engagés dans des IDEX et des ISITE, il apparaît que cette politique qui consiste à augmenter le niveau d'exigence et la volonté d'intégration, on la retrouve sur tous les sites qui sont actuellement IDEX/ISITE. Donc ce n'est pas quelque chose qui est spécifiquement ciblé sur notre communauté, voilà.

Donc on en est actuellement là. J'espère que l'on aura, rapidement maintenant, ce courrier.

La conversation que nous avons eue à l'ANR était avec l'ANR. Dans quelle mesure l'État, le cabinet, le ministère va-t-il aligner sa position sur celle de l'ANR ? Nous ne le savons pas. Donc vous voyez qu'il y a encore beaucoup d'incertitudes.

Toujours est-il que conformément à ce qui nous a été demandé le 11 avril, nous avons programmé un séminaire de travail avec les chefs d'établissement, avec les directeurs généraux des services, avec les vice-présidents Recherche des établissements, de façon à pouvoir répondre au mieux aux quelques questions qui

nous avaient été formulées au mois d'avril et, vous savez, qui étaient des questions qui portaient sur des problématiques d'opérationnalité du pilotage de la recherche par la COMUE.

Et les questionnements étaient essentiellement en substance : « Démontrez-nous que vous êtes réellement en situation de prendre les décisions et de faire en sorte qu'une décision qui est prise au niveau de la COMUE, elle puisse être suivie d'effet », voilà.

Donc on se réunit au début du mois de juin en séminaire et on va tous ensemble réfléchir aux solutions que l'on peut apporter à ces interrogations qui sont des interrogations pas faciles, parce qu'elles sont en quelque sorte, comme j'ai pu vous le dire, consubstantielles à la nature fédérale du dispositif dans lequel nous sommes engagés.

Voilà donc où nous en sommes et donc je reviendrai auprès de vous pour vous tenir informés dès que j'aurai davantage d'éléments.

Oui, Allez-y.

Mme Privé.- On sait qu'aujourd'hui, la COMUE a été assez fragilisée, qu'il n'y a pas d'équipe de gouvernance réellement qui peut aider à mettre en place toutes les exigences de l'ANR et du ministère. Ce sont les vice-présidents des établissements qui assurent les postes actuellement et qui aident à la... et qui aident au bon fonctionnement de la COMUE et on sait aussi en parallèle que les délais sont très courts et que le ministère met des paliers et tient en haleine, finalement, la COMUE. Est-ce que vous pensez que l'on pourra tenir les délais ? Est-ce que vous pensez que l'on pourra répondre aux exigences ? Vous, de votre côté, qu'est-ce que vous pensez de tous ces délais et de toutes les choses qui vont arriver ?

Le Président.- Il y a plusieurs questions dans votre question.

La première, c'est l'équipe de gouvernance de la COMUE. Il est tout à fait vrai que les vice-présidents des établissements ont accepté d'animer les collectifs de vice-présidents de l'ensemble des établissements fondateurs. Donc Pascal Neige, ici présent, assure la coordination du collectif des vice-présidents Recherche pour les problématiques de recherche et puis Frédéric Muyard, qui est le vice-président en charge de la formation à l'université de Franche-Comté, assure l'animation également du collectif de vice-présidents Formation sur toutes les questions qui ont lieu à la Formation.

Donc ce fonctionnement est plutôt satisfaisant. Il permet d'établir un lien qui est indispensable entre les gouvernances des établissements et les gouvernances de la COMUE et cela, c'est une chose à laquelle on est très attaché.

Et je crois que Luc Johann lui-même est plutôt satisfait de ce mécanisme qui se met en place et, de fait, les vice-présidents sont invités au conseil des membres et on travaille tous ensemble et vraiment dans d'excellentes conditions.

On a, d'ailleurs, au dernier conseil des membres, pris un certain nombre de décisions qui sont des décisions opérationnelles qui sont importantes. On a pris notamment des décisions sur la méthodologie d'évaluation des laboratoires qui est un préalable indispensable à la ventilation des ressources, puisque vous savez que la part de la dotation globale de fonctionnement doit être confiée à la COMUE qui doit la ventiler aux laboratoires.

Encore faut-il que l'on puisse disposer d'un algorithme de répartition et encore faut-il que l'on puisse disposer d'une évaluation des laboratoires. Les vice-

présidents Recherche, sous la coordination de Pascal Neige, ont mis en place une méthode qui a été acceptée par le conseil des membres.

Et puis on a également en conseil des membres, à la dernière réunion du conseil des membres, mis en place une avancée tout à fait importante sur la chaîne financière, la chaîne des dépenses, qui permet à un laboratoire d'engager des crédits dans le cadre de l'ISITE.

Il y avait un nombre de blocages techniques et ces blocages ont pu être levés grâce au travail qui a été fait en très bonne intelligence entre Pascal Neige et Mme Bourhis qui est la directrice financière de la COMUE.

Luc Johann l'a acceptée et cette nouvelle procédure financière a été votée par le conseil d'administration la semaine dernière.

Donc vous voyez que l'on avance et on avance sur des éléments opérationnels qui, jusqu'ici, avaient été des points difficiles et des verrous se lèvent voilà.

Donc sur cette question-là, évidemment la situation n'est pas absolument idéale, mais on réussit à avancer.

Maintenant, pour le reste de vos interrogations, il est bien difficile de répondre.

Comme je vous l'ai dit, les demandes qui nous ont été faites le 11 avril, quand on était devant le cabinet, l'ANR et le SGPI, étaient des demandes assez techniques qui tentent à... qui nous poussent à démontrer que, encore une fois, on est en capacité véritablement de prendre des décisions, ce qu'il faut bien reconnaître, dans un modèle qui est un modèle fédéral avec une couche de pouvoir qui est la couche fédérale et puis les établissements fédérés, et un modèle qui n'est pas un modèle facile.

Et les questions qui nous sont posées, il faut bien le reconnaître, sont des questions, d'abord, qu'on ne peut pas balayer d'un revers de main parce qu'elles sont pertinentes et puis ce sont des questions pour lesquelles, dans le cadre juridique dans lequel on est en France, on n'a pas de réponse toute faite. Donc il va falloir que l'on soit un petit peu créatif, un peu imaginatif.

C'est la raison pour laquelle le séminaire va se faire avec les chefs d'établissement, avec les DGS qui ont quand même une connaissance juridique et administrative que les chefs d'établissement n'ont pas nécessairement, les vice-présidents Recherche, et on va construire des solutions et on va proposer des solutions et on va faire tout ce qui est possible pour convaincre l'État, l'ANR, le SGPI du caractère opérant de notre projet. Mais je ne peux pas vous en dire plus.

En tout cas, ce que l'on peut dire, c'est que le dialogue est plutôt bon, il est plutôt... Il est... Moi, si je dois le qualifier, je dirais que le dialogue, il est à la fois bienveillant, parce que l'on sent qu'il y a une volonté des partenaires de l'État de nous aider, mais il est exigeant, voilà. Et je pense qu'il est aussi bienveillant qu'il est exigeant et c'est incontestablement quelque chose de pas très facile.

Sébastien ?

Mme Privé.- Excuse-moi, juste une petite dernière question. Je peux ?

M. Chevalier.- Oui, oui.

Mme Privé.- Merci.

Et donc, je comprends bien que les délais sont très, très courts et que les exigences du ministère sont très importantes, mais cependant, est-ce qu'il va y avoir

dans le mois qui suit une intégration de la communauté, des demandes et des inquiétudes de la communauté à tout ce processus de décision, ou est-ce que pour l'instant, cela semble compliqué et ce n'est pas très envisagé, voire pas envisagé du tout ?

Le Président.- Pour l'instant, tant que l'on n'a pas encore reçu le courrier que l'on nous annonce depuis le 11 avril et qui devrait détailler les choses... Et on nous avait indiqué que le prochain rendez-vous serait fin juin/début juillet. Donc, vous imaginez bien que dans ce contexte, il ne sera pas forcément simple de consulter l'ensemble des communautés et l'ensemble des instances.

Et en même temps, ce que l'on va faire, ce n'est qu'apporter des précisions au plan d'action que l'on a déposé au mois de mars et rien de plus. C'est prendre des positionnements sur des éléments qui sont techniques.

Mme Cénac-Guesdon.- Non, ce n'est pas que technique.

Le Président.- On verra si le courrier... Il est clair que l'on peut imaginer de la conversation que l'on a eue à l'ANR, que le niveau d'exigence augmente. On verra.

Et de toute façon, une chose est certaine, c'est que si ce qui est demandé, ce sont des transferts de compétences supplémentaires, de toute façon, un transfert de compétences n'est possible qu'avec délibération du conseil d'administration. Il n'est pas...

Encore une fois, comme j'ai eu l'occasion de le dire bien souvent depuis quelques années, cela ne peut pas être la COMUE qui vient piocher des compétences chez les établissements. La polarité, c'est bien : ce sont les établissements qui acceptent de leur propre chef des transferts de compétences. Donc on verra bien ce qui nous est demandé, la nature de ce qui nous est demandé.

On peut faire un plan d'action où l'on se prononce sur des principes, mais de toute manière, *in fine*, seul le conseil d'administration est légitime pour consentir à d'éventuels transferts de compétences, voilà.

Donc c'est quelque chose qui est bien rassurant.

Je crois qu'il y aura... D'ailleurs, quand on s'est vu le 11 avril, le ministère était bien conscient de cela, du fait que l'on nous demandait... on nous mettait dans un... une situation de calendrier qui était difficilement tenable, et donc on nous a clairement dit : « Mais on ne vous demande pas de repasser par vos instances parce que l'on sait bien que ce n'est pas possible sur un laps de temps qui est un laps de temps aussi court ».

Donc on va prendre des positionnements de principe et puis on verra si ces positionnements de principe sont satisfaisants.

Maintenant, il n'est pas... Comme vous le dites, il n'est pas tout à fait exclu que l'on veuille nous maintenir sous une bienveillante et « stringente » attention qui se poursuivra pendant plusieurs mois et que l'on va, comme cela, aller de réunion en réunion et après suivi de réunion en réunion. Cela, c'est aussi quelque chose de possible.

Mais l'engagement qui a été pris le 11 avril, c'était : « Fin juin/début juillet, on vous dit les choses, on vous dit 'oui' ou on vous dit 'non' ». Mais cela peut être un 'oui' qui soit suivi d'une surveillance très étroite. Cela, c'est tout à fait possible, voilà.

Maintenant... Et au jour d'aujourd'hui, je n'en sais pas plus.

Voilà ce que je pouvais vous donner comme éléments d'information.

Alors, Sébastien et Peggy.

M. Chevalier.- Oui. Il y a quelques jours, il y a le classement de Leiden qui est paru. Donc vous connaissez tous le sentiment mitigé que j'ai par rapport à ces classements et la position qu'on peut y tenir.

Cependant, si l'on regarde le classement national, et si l'on regarde par rapport à l'année dernière, j'ai remarqué une chute en termes de position de l'université de Bourgogne par rapport à l'année dernière. On est 25^e là où l'on était 17^e. Est-ce que tu as une analyse ? Est-ce que vous avez une analyse globale de la ou des raisons pour lesquelles on est un petit peu plus loin que l'an passé ?

Le Président.- Bon, on est plus loin, mais on y est et on est le seul établissement de Bourgogne-Franche-Comté à figurer dans le classement de Leiden.

Il va falloir que l'on fasse un travail bibliométrique sérieux. Donc je n'ai pas encore procédé à cette analyse bibliométrique.

Ce qui est certain, c'est que dans Leiden sont injectées de nouvelles universités, notamment des universités asiatiques. Sont... apparaissent des établissements qui sont fusionnés qui sont dans des situations qui sont, bien entendu, plus favorables.

Il faut que l'on examine également, ce que je n'ai pas fait et ce que l'on n'a pas fait avec Pascal et avec le service commun Documentation, l'impact éventuel que peut avoir la signature scientifique commune. Autrement dit, est-ce que le fait de signer les publications « Université Bourgogne Franche-Comté » est un élément qui peut avoir un effet délétère ?

Tout cela, ce sont des choses qu'il faut que l'on analyse avec beaucoup de sérieux.

Alors effectivement, on a baissé, mais le seuil d'exigence augmente, donc faire la part de ce qui est vraiment la baisse, de ce qui est l'arrivée d'autres établissements ou d'établissements fusionnés.

Encore une fois, il est certain que les établissements fusionnés rentrent dans ces classements et pèsent. C'est quelque chose qu'il va falloir analyser.

Il faudra aussi analyser, je ne sais pas si on pourra le faire, l'impact éventuel de campagnes d'emplois qui ont été des campagnes d'emplois restrictives, avec moins de recrutements d'enseignants-chercheurs.

Je ne suis pas sûr que cela puisse être le cas, dans la mesure où vous savez que le classement de Leiden est un classement qui est glissant, qui se fait sur trois années et qui se fait avec un décalage dans le temps. Donc le classement que l'on reçoit aujourd'hui en 2019 est un classement qui doit être sur une moyenne de trois années, mais qui doit s'arrêter en 2016, je pense. Donc je ne pense pas que nos campagnes d'emplois, qui ont été des campagnes restrictives puissent être impliquées dans cette situation.

Il n'en demeure pas moins, puisque tu abordes cette question, Sébastien, c'est que cette situation est quand même une situation préoccupante. Extrêmement préoccupante pour plusieurs raisons.

La première, c'est que l'université de Franche-Comté n'est plus dans le classement de Leiden. Elle y était. Alors, je ne sais pas si c'est la première année ou pas, mais jusqu'à il y a quelques années, elle y était et c'est incontestablement quelque chose qui n'est pas une bonne nouvelle pour le collectif que l'on représente.

La deuxième chose, c'est que notre université y est, mais pour ceux qui ont examiné les chiffres, on n'est pas tellement loin du seuil puisque, cette année, le

seuil pour figurer dans le classement global de Leiden, c'était de 1 000 équivalents en publication et que l'on est à 1 008, voilà.

Donc on n'est pas loin du seuil, avec un risque raisonnable de ne plus y figurer.

Et puis le troisième élément qui est extrêmement préoccupant, c'est qu'il est dit clairement que les COMUE ne seront pas prises en compte dans le classement de Leiden.

Et donc la réalité de la situation est que l'on peut se trouver sur le classement de Leiden de l'année prochaine dans une typologie où ni l'uB ni l'UFC ne sont plus dans le classement de Leiden et où la COMUE n'y sera pas par définition, puisque le choix de Leiden est de ne pas prendre en compte la forme juridique COMUE.

Donc c'est incontestablement un élément qui est un élément de préoccupation pour nous.

Oui, vas-y.

M. Chevalier.- Je partage ton analyse. Effectivement, quand on regarde le nombre de publications on chuterait de 400 publications, ce qui est énorme. Donc, probablement une des raisons, c'est la signature scientifique commune « Université Bourgogne Franche-Comté » et il y a un certain nombre de publications que l'on ne retrouve plus, du coup, dans le classement de Leiden.

Et le deuxième élément troublant, mais tu viens de le dire, c'est effectivement le changement de règle du jeu, c'est-à-dire de considérer que les COMUE et que, finalement, le système français fédéral ou préfusionnel n'est plus reconnu désormais puisque c'est très... c'est stipulé dans le règlement et dans la note d'analyse de Leiden au moment de la parution du classement.

Le Président.- Pascal ?

M. Neige.- Oui, pour compléter ce que tu viens de dire, Sébastien. Il faut que l'on regarde - on n'a pas eu le temps pour l'instant - quelles sont les revues du WorldWideScience qui sont utilisées. Est-ce que Leiden a changé ou pas ? Parce que Leiden ne prend pas l'ensemble du WorldWideScience. Ils prennent un échantillon, en fait, qu'ils considèrent être des revues importantes. Donc il faut que l'on regarde si c'est cela qui nous impacte. Si eux ont changé leur catalogue en quelque sorte ou pas. Donc c'est un petit peu compliqué de trouver l'origine exacte, mais on va s'y employer.

Le Président.- Bien, merci.

D'autres remarques ?

Peggy, vous voulez intervenir ?

Mme Cénac-Guesdon.- Le SNESUP a pris connaissance du communiqué de la CPU en date du 21 mai 2019 et donc nous souhaitons des explications de votre part sur la validation de son contenu au sein de la CPI... de la CPU, pardon.

En effet, la CPU est censée, aux termes de la loi - donc article L.233-2 du code de l'éducation -, représenter les intérêts des établissements qu'elle regroupe, lesquels ne peuvent être définis sans prendre en compte ceux des personnels et des usagers de ces établissements et doivent donc être déterminés par le débat au sein des conseils d'université, également définis par le code de l'éducation.

Or, le communiqué du 21 mai, au motif d'une approche proactive de l'autonomie, attaque le statut et l'indépendance des enseignants-chercheurs et prône le localisme ainsi que la déréglementation au détriment du service public de l'enseignement supérieur et de la recherche, en particulier dans le point 3 - donc je cite le communiqué :

« Donner à l'université une autonomie à la fois de recrutement et de gestion des carrières de ses personnels, ce qui passe par :

- la suppression de la qualification, et la révision de l'ensemble de la procédure de recrutement des enseignants-chercheurs ;*
- des promotions décidées localement en s'appuyant sur un processus d'évaluation transparent ;*
- un assouplissement du cadre des missions des enseignants-chercheurs et la comptabilisation de leurs activités, la règle des 192 heures TD équivalent présentiel, de plus en plus en décalage avec les nouvelles pratiques pédagogiques, devenant obsolètes », etc.*

Ces propositions n'ont pas été discutées au sein des conseils de notre établissement.

Aussi souhaitons-nous savoir de quel mandat étaient porteurs les présidents et présidentes qui ont élaboré ce communiqué ? Au sein de quelles instances ces mandats ont été élaborés ? Et quelles ont été les modalités de validation de ce communiqué du 21 mai ?

Si, effectivement, vous n'avez pas été consulté, la publication d'un démenti à ce communiqué en votre qualité de Président de notre université nous semble indispensable.

Le Président.- Je pense que c'est quelque chose qui a probablement été discuté soit en commission des moyens soit en commission formation de la CPU, à laquelle je n'étais pas présent la dernière fois puisque j'étais au conseil des membres, mais cela n'a pas été discuté à ma connaissance en plénière. Donc je ne peux pas vous donner davantage d'éléments, Peggy, sur cette...

Je vais... Je me renseignerai au... à la prochaine session de la CPU mi-juin et puis je reviendrai vers vous à ce sujet au CA du mois de juillet.

Je n'ai pas d'éléments à vous apporter sur cette question.

Allez-y, allez-y.

Mme Cénac-Guesdon.- Je vous remercie pour votre réponse.

Donc si vous ne partagez pas... Enfin, si vous partagez le contenu, donc on attendra juste vos éléments de réponse, mais si vous ne partagez pas le contenu de ce communiqué, il nous semble important qu'au nom de l'établissement, l'université de Bourgogne, que vous représentez, que vous vous dissociiez de ce texte. Tout au moins, que vous associiez vos conseils à la discussion des engagements qui figurent dans ce communiqué.

Le Président.- Je crois que c'est comme en toute chose, vous savez, il y a d'un côté les positionnements de la CPU et puis, d'autre part, la traduction ou la non-traduction juridique, administrative dans la vie des établissements et donc je crois que cela, ce n'est pas...

Et, évidemment, comme toutes mesures, elles nécessitent des décisions et des débats dans les instances et c'est...

Une prise de position politique de la CPU est quelque chose qui n'engage pas juridiquement un établissement. Donc je crois qu'il faut bien dissocier les deux.

Et il en est de même dans tous les aspects de la vie institutionnelle. Les structures de cette nature peuvent très bien prendre des positionnements qui sont des positionnements qui sont de nature politique et qui ne sont pas des positionnements qui ont force de loi, voilà.

Donc j'attendrai de pouvoir analyser de façon sereine ce que vous me dites parce que je n'ai pas connaissance de ce communiqué et puis je reviendrai vers vous, on en reparlera au mois de juillet.

Monsieur Rollin.

M. Rollin.- Oui. Alors, je ne suis pas tout à fait d'accord avec l'analyse que vous en faites parce que quand on sait très bien que le ministère est quand même assez à l'écoute, beaucoup plus à l'écoute de la CPU qu'il ne l'est des organisations syndicales des personnels, c'est une réalité, donc on sait très bien que quand un tel communiqué arrive au niveau du ministère... On l'a vu par l'expérience dans les années précédentes, il y a quelques années, sur les lois de l'autonomie, etc. C'est quand même la CPU qui avait fait ces demandes-là.

Donc de dire que cela n'a pas force de loi, on sait très bien que ce sont les perspectives qui sont demandées. Et par exemple, sur toute la question des recrutements locaux, cela, c'est du pain bénit pour le ministère puisque cela fait des années que le ministère souhaiterait pouvoir s'affranchir des statuts nationaux au niveau des enseignants-chercheurs et des personnels.

Donc quand la CPU... Vous dites que cela n'a pas force de loi, c'est quand même une perspective que quand les présidents d'université... la Conférence des présidents d'université donne ses orientations politiques, comme vous l'avez dit, c'est quand même un signal fort qui est donné au ministère pour dire : « Allez-y dans la loi parce qu'on le veut ».

Mme Cénac-Guesdon.- Surtout dans le contexte de la loi...

M. Rollin.- Surtout dans le contexte, avec la nouvelle loi qui va être...

Mme Cénac-Guesdon.- ...sur la fonction publique.

M. Rollin.- De la restructuration de la fonction publique « Cap 2022 », où l'on est bien... nous les fonctionnaires, et en particulier je vais parler des BIATSS, où l'on est bien sapé.

Le Président.- On discutera de cela au mois de juillet. Je vais travailler ce dossier et on en parlera au mois de juillet.

Cédric.

M. Clerc.- Sur le même sujet, le SNPTES vous a interrogé par mail, le 6 mai dernier, sur un point aussi qui apparaît dans le projet de loi de transformation de la fonction publique concernant la gestion des carrières des personnels BIATSS de l'enseignement supérieur donc, et du devenir des CAP et particulièrement des CPE qui, selon nous, doivent continuer de perdurer.

Or, le projet de loi tend à les éliminer et, à ce jour, nous n'avons pas non plus de réponse sur votre position, quoi.

Le Président.- Mais je ne vais pas m'amuser à prendre des positionnements personnels sur chacune des... chacun des textes qui sont prévus. Ce n'est pas mon rôle. Je ne suis pas dans cette... Ce n'est pas ma fonction que de prendre position sur chacun des textes qui sont prévus par le gouvernement, donc je ne répondrai pas à cette question et je ne m'exprimerai pas sur cette question. Sur ce point.

D'autres remarques sur les questions que j'ai abordées en questions diverses ?

Donc, s'il n'y a pas d'autre remarque, on va pouvoir aborder les questions financières.

Le premier point est un point vraiment très technique qui porte sur les taux de remboursement des nuitées pour les réunions du CNU.

Je vais peut-être passer la parole à Frédéric Debeaufort qui va... Non ? C'est Alain qui va...

M. Helleu.- Oui.

II) Questions financières

1. Taux dérogatoire des remboursements des nuitées pour les réunions du CNU

M. Helleu.- Bonjour à tous.

Alors je ne sais pas si vous le savez ou si vous ne le savez pas, mais il y a un nouveau texte qui est sorti le 24 avril 2019, qui est la prise en charge des frais de mission et des nuitées des membres du Conseil national des universités.

Nous avons déjà précédemment des taux.

Alors on a été obligé de reprendre, c'est complètement réglementaire, les nouvelles dispositions de remboursement des frais de déplacement des membres du CNU, induites par les évolutions des arrêtés du 26 février 2019 et du décret du 26 février 2019.

Alors les montants vous sont précisés pour les frais de mission.

Alors, premièrement, s'agissant des frais de repas, il n'y a pas de changement. C'est toujours 15,25 euros. Donc les frais de repas sont pris en charge forfaitairement sur la base du taux réglementaire fixé à 15,25 euros par repas.

Les frais d'hébergement, incluant le petit déjeuner, sont pris en charge de la façon suivante, donc :

- pour les réunions des sections du CNU et du CNAP :
 - 83 euros pour les réunions qui ont lieu dans les villes de province,
 - 90 euros pour les réunions qui ont lieu dans les villes de plus de 200 000 habitants et les communes de la métropole du Grand Paris,
 - et 110 euros pour les réunions à Paris ;
- pour les réunions de la commission permanente du CNU à Paris, c'est 120 euros.

Donc il faut que nous adoptions, si vous êtes d'accord, une délibération sur ces taux qui sont complètement la reprise du texte du 24 avril 2019 qui est un arrêté signé par Pierre Coural, Adjoint au Directeur général des Ressources Humaines, Chef de service, pour la ministre et par délégation.

Je ne sais pas s'il y a des questions.

Le Président.- Je crois qu'il y a un élément à rajouter.

M. Debeaufort.- Oui. Avant de vous donner la parole, par rapport à la délibération, on doit aussi se prononcer sur la date limite d'application de ces modifications qui seront valables jusqu'au 31 décembre 2024.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur ce point ?

Donc je vous propose de le mettre au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

27 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

2. Formations SEFCA : tarifs réduits

3. Formations SEFCA : tarifs dérogatoires

M. Debeaufort.- Donc comme l'a annoncé le Président en début de séance, les deux points initialement prévus concernant le SEFCA sont reportés au CA du mois de juillet.

Et nous passons au grand tableau dont vous avez l'habitude qui concerne les tarifs, subventions et dons.

4. Tarifs, subventions et dons

M. Debeaufort.- Donc vous avez vu qu'il était un peu plus court que d'habitude.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

S'il n'y a pas de questions ni de remarques, je vous le soumetts au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

27 voix pour (unanimité)

Je vous remercie et nous enchaînons donc avec les sorties d'inventaire.

5. Sorties d'inventaire

M. Debeaufort.- Là encore, comme vous pouvez le constater, ce sont des équipements qui ne sont pas tout jeunes, que l'on sort de l'inventaire. Qui sont souvent des matériels informatiques très obsolètes, si vous regardez les dates.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ?

Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

27 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Nous en avons fini avec les questions financières.

Comme Jean-Jacques Boutaud, qui doit présenter les travaux de la CFVU, n'est pas encore arrivé, si les administrateurs en sont d'accord, je vous propose que l'on enchaîne avec les travaux de la commission de la recherche et profiter de la présence de Pascal. Si tout le monde en est d'accord, que l'on change ainsi l'ordre du conseil d'administration.

De ce fait, Pascal, je te donne la parole.

V) Travaux de la Commission de la Recherche (CR) du 13 mai 2019

1. Demande de subvention FEDER

M. Neige.- Donc le premier point concerne une demande de subvention FEDER.

Donc il s'agit des arbitrages régionaux de l'année dernière. Ce n'est pas ceux dont on vient de parler.

Et vous avez donc une demande qui a été co-construite avec les services FEDER de la Région et de l'université de Bourgogne pour un projet qui s'appelle le « METABOLOM », porté par Régis Gaugeon... Gougeon, pardon, au titre de l'UMR PAM.

Le coût total du projet est à 503 000 euros et quelques euros supplémentaires et la subvention FEDER demandée est de 238 683,24 euros.

Le Président.- Voilà, donc s'il n'y a pas de question, c'est simplement une délibération un peu formelle, comme chaque fois, qui nous permet... qui est indispensable pour que l'on puisse bénéficier du versement des crédits FEDER.

S'il n'y a pas de remarque particulière, je vous propose d'adopter cette délibération.

Y a-t-il des oppositions ?

Des abstentions ?

27 voix pour (unanimité)

Donc elle est adoptée, merci.

Alors le point suivant porte sur la campagne BQR 2019 et sur le programme d'allocations doctorales.

2. Campagne BQR 2019 (Programme 2 – Allocations post-doctorales) : Attribution des subventions

M. Neige.- Donc, allocations post-doctorales.

Donc il s'agit effectivement du BQR post-doctorat qui est ouvert par l'université de Bourgogne depuis quelques années.

Et depuis deux ans, c'est désormais le collège doctoral de la COMUE qui s'empare de ce... de cette demande pour proposer à l'uB un préarbitrage qui est ensuite proposé à la commission de la recherche.

Donc on a trouvé que cette solution était intéressante pour avoir une vision d'ensemble pour cette demande.

Étant entendu que puisque c'est l'uB qui donne les crédits pour ouvrir deux « post-docs », le collège doctoral doit arbitrer ces crédits à l'évidence, dans les laboratoires de l'uB.

Et donc ce collège doctoral donc, à l'échelle de l'ensemble du site UBFC - vous avez compris cela - a... nous a fait une proposition en retenant un certain nombre de critères pour les classements. Je peux vous donner quelques critères qui ont été utilisés :

- la qualité scientifique du projet, en particulier la précision de la description du travail, le positionnement par rapport à l'état de l'art, l'originalité, l'ambition, etc. ;
- la réalisabilité - c'est marqué comme cela - du projet sur douze mois ;
- la qualité du candidat s'il y en avait un - sinon c'est un critère neutralisé ;
- les publications des porteurs qui font la demande ;
- et puis également l'historique de bénéficiaire d'un emploi « post-doc » sur les campagnes précédentes du même appel à projets - dans l'idée de faire tourner et de ne pas servir toujours les mêmes équipes pour cet appel à projets BQR « postdocs ».

La proposition qui est faite à la commission de la recherche et que la commission de la recherche a adoptée à l'unanimité, il me semble, est de classer :

- en n° 1, un projet porté par Bénédicte Coste pour le laboratoire TIL, un projet pour l'école doctorale LECLA, qui a pour nom « Global Decadents » ;
- et en classement n° 2, un porteur... un projet porté... co-porté par Olivier Morel et Désiré Sidibé, au titre du laboratoire ImVIA, et qui s'appelle « Imageur non conventionnel et algorithmie... algorithmes robustes pour une estimation temps-réel de l'attitude par vision », c'est l'école doctorale SPIM.

Ces deux projets sont donc proposés au financement pour un « postdoc ».

Et puis le collège doctoral a également classé les autres demandes en liste... sous forme de liste d'attente qui permet d'aller sur la liste d'attente si jamais les deux premiers n'arrivent pas à trouver de candidat.

Et donc maintenant, les candidats vont être informés si jamais le CA suit cette proposition et ils auront un délai pour recruter des candidats et s'ils n'y arrivent pas, on passe aux candidats... aux sujets classés sur liste d'attente, voilà.

Donc vous avez, je crois, sur le document qui vous a été envoyé l'ensemble des informations et puis les classements, y compris les listes d'attente.

Vous voyez qu'il y a d'autres projets classés à la file.

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.

Est-ce qu'il y a des questions sur les propositions et sur le classement proposé sur le BQR ?

S'il n'y a pas de remarque, nous passons au vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

28 voix pour, 1 abstention

Je vous remercie.

Pascal, je te rends la main.

3. Délibérations sur les dossiers déposés dans le cadre de la seconde vague de l'Appel à Projets « Programme Recherche en Réseau »

M. Neige.- Pour le troisième point qui concernait le programme... enfin, l'appel à projets « Programme de recherche en réseau ».

Donc c'est un programme nouveau pour cette année à l'université.

L'idée est de répondre à l'un de nos points, alors pas vraiment faibles, mais pas les plus performants, qui concerne les travaux menés en collaboration avec d'autres partenaires, qu'ils soient nationaux ou internationaux.

Et donc cet appel à projets vise à soutenir des projets qui, explicitement, sont construits avec d'autres partenaires, soit pour aller monter des... pour répondre à des appels à projets plus ambitieux, soit pour faire une « manip » et faire un test, soit différentes solutions. Le cadrage était assez large de ce point de vue-là.

Nous avons monté ce « Programme Recherche en Réseau » en expliquant à la communauté que c'était un arbitrage au fil de l'eau. Donc il y a déjà eu une première vague qui vous avait été exposée ici, il y a quelque temps.

Et donc il s'agit ici de la deuxième vague, donc la deuxième série de demandes, où nous avons été largement dépassés par le nombre de demandes puisque nous avons reçu 17 demandes pour une enveloppe qui était de l'ordre de 15 000 euros, qui était restante par rapport à ce que l'on avait déjà consommé sur la première vague.

Et donc nous avons dû modifier un peu la méthodologie puisqu'au départ, il était prévu d'auditionner l'ensemble des candidats pour qu'ils viennent devant la commission de la recherche pour que l'on puisse discuter en direct avec eux.

Donc là, à 17, ce n'était pas possible pour des raisons de temps toutes simples et donc nous avons utilisé une autre stratégie qui a été de faire une analyse des demandes en bureau de la commission de la recherche, puis un débat et un vote sur une proposition en commission de la recherche.

Donc vous avez le tableau qui vous présente les différentes propositions, donc adoptées là encore à l'unanimité, je crois, moins une ou deux abstentions à la commission de la recherche, et qui vous montre une proposition qui financerait cinq projets en réduisant un petit peu les enveloppes par rapport à ce qui était demandé.

Les critères qui ont été utilisés, donc c'est la qualité du projet et sa faisabilité, évidemment.

Et puis nous avons buté assez rapidement sur le fait qu'il restait une dizaine de projets possibles à financer qui étaient de très bonne qualité, qui répondaient bien aux attentes de cette recherche en réseau et nous avons utilisé un critère supplémentaire qui a été bien accepté en commission de la recherche, qui avait été proposé en bureau, qui a été de dire que l'on ne souhaitait pas financer deux fois un même laboratoire sur une même année pour cet appel à projets, et donc nous avons pu faire un filtre supplémentaire qui a abouti à cette proposition de cinq projets.

Donc entre la première et la deuxième vague, vous n'avez pas deux fois un même laboratoire financé, voilà.

C'est un critère comme un autre qui a été débattu mais accepté en commission de la recherche. Il est, vous avez compris, plutôt défavorable pour les gros laboratoires, il est plutôt favorable pour les petits laboratoires. Mais il nous a paru assez raisonnable de donner un petit coup de pouce aux petits laboratoires dans ce contexte de cet appel à projets.

Donc la proposition, vous l'avez devant les yeux. On propose :

- un financement sur le laboratoire TIL, donc porté par Bénédicte Coste, là aussi ;
- un financement sur le laboratoire LNC, porté par Dominique Delmas ;
- un financement sur le CGC, porté par Jean-Louis Tornatore ;
- un financement sur le laboratoire de maths, l'IMB, porté par Franz Chouly ;
- et un financement sur Biogéosciences, porté par Frédéric Marin.

M. Debeaufort.- Merci, Pascal.

Est-ce qu'il y a des demandes de compléments sur l'appel à projets « Recherche en réseau », deuxième vague ?

Donc je vous soumetts au vote...

Oui, Sébastien ?

M. Chevalier.- Les baisses ne sont pas neutres, c'est-à-dire que l'on passe de 5 000 à 3 800 euros. Est-ce que cela rend viable tout de même le projet tel qu'il a été déposé ?

M. Neige.- Alors oui, on a enlevé quelques éléments. Donc il y en a un qui n'a quasiment pas bougé. Le premier, vous avez vu. Pour les autres, on a enlevé des morceaux, en fait, et cela ne nous semble pas être délétère pour le projet. En particulier, il y avait des endroits où il y avait de la prestation, où il y avait des stages, il me semble, qui peuvent parfaitement être pris sur un budget de laboratoire, par exemple. Donc on a été assez attentif à cela. C'est pour cela que vous avez des montants qui peuvent paraître très précis - vous voyez, 3 240 - parce que l'on a vraiment enlevé une petite ligne en laissant le reste.

M. Chevalier.- Merci.

M. Debeaufort.- Merci.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ?

Donc je vous le soumetts.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Donc une abstention.

28 voix pour, 1 abstention

Je vous remercie.

On en a donc terminé avec la commission de la recherche et Jean-Jacques nous ayant rejoints pendant ce temps-là, je lui cède la parole pour les travaux de la CFVU.

III) Travaux de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire (CFVU) du 10 mai 2019

1. Vote des capacités d'accueil, des modalités de candidatures et des critères d'examen des dossiers en Master 2 pour la rentrée 2019 – modificatif

M. Boutaud.- Bonjour à toutes et à tous et merci à Pascal d'avoir suppléé la Formation, mais nous le savons, la Recherche ne manque aucune occasion de suppléer la Formation lorsque la situation le requiert.

(Sourires)

Alors, un beau petit PowerPoint comme d'habitude dont le degré de visibilité est toujours limité, mais qui nous permet quand même de suivre, séquence par séquence, nos dossiers.

Bon, cela n'apparaît pas vraiment parce que le sommaire nous dit au fond trois à quatre grosses rubriques. En fait, vous allez voir, il y a beaucoup de dossiers. Je les ai sous les yeux. Je vais essayer d'être aussi synthétique que possible sans galvauder, évidemment, les dossiers et la qualité des projets présentés.

On commence avec un projet de fusion qui concerne la mention « Droit des affaires ».

En fait, il s'agit de la disparition ou de la fusion d'un parcours « Droit des affaires internes et internationales » qui avait peu de succès et qui maintenant va être internalisé dans le parcours JAI, comme « Juristes des Affaires Internationales ».

En fait, la situation c'est que ce parcours DAII, « Droit des affaires internes et internationales », avait peu de succès.

On a tenté, je crois, dans un premier temps, de le mutualiser avec d'autres parcours juridiques dans la même mention. Cela n'a pas donné non plus véritablement de succès. C'était même un peu contre-performant parce qu'il y avait des difficultés de mutualisation entre tous les parcours.

Donc la solution la plus sage, c'était de ne pas jeter peut-être le bébé avec l'eau du bain, de garder, malgré tout, l'essence de ce parcours sur un périmètre réduit d'une cinquantaine d'heures et de l'intégrer dans le parcours plus général « Juristes des affaires internationales » (JAI), voilà.

Donc on acte évidemment, dans notre carte de formation, non pas, on va dire, la suppression de ce parcours en tant que tel, mais de sa fusion dans le parcours JAI.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ?

Donc je vous sou mets au vote la fusion des deux parcours JAI et DAII dans le futur nouveau parcours JAI à partir de la rentrée septembre 2019.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Une abstention.

26 voix pour, 1 abstention

Je vous remercie.

Jean-Jacques, je te rends la parole.

2. Travaux de la Commission de la Pédagogie du 2 mai 2019

- Projets internationaux

M. Boutaud.- Nous passons à nos traditionnels projets dans le cadre des relations internationales, les projets internationaux. Cela ne concerne que des projets non diplômants avec, dans un premier temps, on le devine dans le tableau présenté, cinq projets, avec deux nouveaux accords et trois renouvellements.

Les nouveaux accords concernent le Canada et le CEGEP André Laurendeau, dans le cadre d'un accord avec l'IUT du Creusot. Ce sont des échanges traditionnels d'étudiants sur une année académique. Je dis « traditionnels », cela peut... On verra que les échanges concernent aussi quelquefois une durée d'un semestre ou l'ensemble de l'année.

Le deuxième accord nouveau concerne la Nouvelle-Zélande et l'ESIREM, avec l'université de Waikato. Il s'agit d'échanges de cinq étudiants par année académique pour des stages dans les labos des deux universités. Mais cela, c'est un point tout à fait original à souligner.

Les trois autres accords, ce sont des renouvellements avec l'Indonésie et l'université Gadjah Mada et l'IUT de Dijon-Auxerre sur le site d'Auxerre.

Et puis les deux autres accords de renouvellement concernent :

- Singapour, qui n'est pas seulement une ville mais aussi une cité-État, vous le savez - enfin, c'est ce que j'ai vérifié à titre personnel -, et l'université Nanyang Polytechnic ;

- et la Thaïlande avec... Alors attention, l'acronyme, c'est « KMUTNB » comme « King Mongkut's University of Technology North Bangkok ». Il s'agit d'un accord.

On est là aussi sur une amplitude connue de cinq étudiants par année académique pour des séjours d'études ou des stages, là encore, comme pour la Nouvelle-Zélande, dans des stages... dans les laboratoires des deux universités.

Et puis on peut peut-être enchaîner avec le sixième accord qui concerne... On s'est familiarisé, je me tourne vers Christelle qui porte ce projet et ce partenariat avec le collège Holy Cross aux USA. Et traditionnellement donc, nous recevons des étudiants et, évidemment, en échange des services qui sont offerts par l'université de Bourgogne, l'université de Holy Cross... le College Holy Cross s'acquitte d'une somme. En l'occurrence, il s'agit de 14 541 euros pour un étudiant qui est venu sur l'année 2018-2019.

Et puis les dernières informations concernent... On peut les donner aussi, elles sont importantes. Elles ont peut-être un caractère annexe par rapport aux projets que nous venons de présenter, non diplômants, annexe mais pas secondaire puisqu'il s'agit, dans un premier cas, d'une convention signée avec l'Association des directeurs d'IUT en France qui permet un suivi personnalisé d'étudiants originaires du Gabon et dans la limite de quatre étudiants au total, et avec une subvention de... une convention à hauteur de 280 euros par étudiant. Donc pour le suivi pédagogique de ces étudiants sur l'année 2018-2019, donc dans la limite de quatre étudiants.

Le deuxième point concerne un accord ERASMUS, mais qui n'est plus financé dans le cadre du programme européen, mais qui est maintenu dans un accord tripartite entre l'uB, l'Université de Gérone en Espagne et l'Université de Cassino en Italie. Donc, on ne... Bien que le programme ne soit plus inscrit dans le cadre du programme européen ERASMUS, on maintient cet accord tripartite et donc il fallait l'acter dans cet *addendum* à la convention de coopération.

Et le troisième point concerne une mesure de prudence, c'est-à-dire s'il y a sortie et si la Grande-Bretagne... du Royaume-Uni, pardon, et que l'on acte le Brexit, dans ce cas-là évidemment, il faut prévoir l'alternative « maintien dans l'Union européenne » ou « Brexit ». Donc voilà la situation qui est prévue.

Donc c'est une mesure de prudence.

Et puis vous avez peut-être vu dans votre dossier, on vous met traditionnellement tous les nouveaux accords ERASMUS pour montrer la vitalité des relations internationales.

Non, vous ne l'avez pas eu ?

M. Debeaufort.- OK, merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques ? Sachant que nous devons nous prononcer que sur ce qui est dans le premier tableau, donc « Projets d'échange non diplômant » et dans le tableau « Annexe financière » et pas sur...

M. Boutaud.- D'accord.

M. Debeaufort.- ...les points d'information.

Pas de remarque ?

Donc je vous le soumetts.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

27 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

Et Jean-Jacques, nous pouvons enchaîner.

- Diplômes d'université et formations courtes

M. Boutaud.- Voilà le tableau impressionnant qui concerne les DU et les formations courtes.

Commençons avec l'UFR Lettres et Philosophie, avec la création de quatre DU Passerelle « Étudiants en exil », du niveau A1 au niveau B2.

Alors, la question relève... Enfin, il y a une antériorité puisque vous savez que dans le cadre... dans la perspective d'accueil des étudiants en exil, dès 2016-2017, l'université de Bourgogne a pu accueillir 44 étudiants, mais depuis 2016-2017, pour aller vite, il y a des accords nationaux qui se sont mis en place. Il y a un cadre national qui a été mis en place avec le collectif MEnS - « MEnS » comme « Migrants dans l'enseignement supérieur » - qui concerne une soixantaine d'établissements qui sont porteurs d'un programme similaire. Donc il y a un programme cadre qui a été mis en place pour, évidemment, homogénéiser les actions qui étaient conduites en faveur des étudiants en exil.

Donc ces DU... Alors c'est un peu paradoxal puisque l'on a créé des DU évidemment au niveau national alors que, par définition, un DU est local. C'est un DU national Passerelle « Étudiants en exil » habilité par le ministère en mars 2019, donc assez récemment.

Pour aller vite donc. Il fallait créer quatre niveaux. Vous le savez, c'est le niveau A/B/C.

Nous touchons un public d'étudiants en exil, donc on ne va pas sur le niveau C, on reste au niveau A qui concerne un niveau élémentaire et le niveau B qui concerne un niveau plus confirmé de seuil et puis donc plus enrichi à un niveau B2. On ne va pas au-delà.

Pour des questions de faisabilité, on a regroupé aussi... Chaque niveau, évidemment, est personnalisé mais, en même temps, on a regroupé en deux groupes les niveaux A1/A2 et un deuxième groupe de niveaux B1/B2.

Il s'agit d'un enseignement donc homogène. On peut le faire... Qui représente à peu près 232 heures... Pas « à peu près »... 232 heures pour le niveau A1/A2 et puis 230 à 248 heures pour les niveaux B1/B2.

En formation initiale et continue sans financement, les étudiants, quand ils n'ont pas de financement, sont exonérés des frais d'inscription et de formation.

Et en formation continue financée, les frais d'inscription sont de 200 euros et les frais de formation à hauteur de 1 300 euros.

On parle bien de situations où nous sommes en formation continue financée.

Et je le rappelle : pas de financement, exonération pour les étudiants qui n'ont pas de financement particulier. Exonération des frais... D'inscription et de formation.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires ?

Donc nous devons nous prononcer sur l'ouverture de ces quatre DU Passerelle « Étudiants en exil (niveaux A1-A2-B1-B2) » portés par l'UFR Lettres et Philosophie, mais aussi sur les droits d'inscription, donc tels que tu les as décrits :

- pour les étudiants qui n'auraient pas de prise en charge et de financement, exonération totale ;
- et si les étudiants ont une prise en charge ou un financement, 200 euros...

M. Boutaud.- De frais d'inscription.

M. Debeaufort.- ... de frais d'inscription à la charge de l'étudiant...

M. Boutaud.- Et 1 300 euros de frais de formation.

M. Debeaufort.- ...et 1 300 pris en charge par le financeur.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

27 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

M. Boutaud.- J'ai oublié de dire que l'on serait sur une amplitude de... enfin, un contingent d'environ 46 étudiants pour les deux groupes.

M. Debeaufort.- Sensiblement...

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- ... ce que l'on a pratiqué déjà.

M. Boutaud.- Ce que l'on a pratiqué.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Enfin, ce qui se fait au niveau national. Donc on peut se féliciter de ce travail d'homogénéisation au plan national.

M. Debeaufort.- Qui est très proche de ce que l'on pratiquait.

Jean-Jacques, je te laisse la parole pour les six DU suivants du FLE.

Peut-être que Grégory - je crois que je l'ai aperçu - pourra aussi amener des éléments au besoin.

M. Boutaud.- Oui, là encore c'était au niveau de... Merci pour ton commentaire...

Au niveau du... Il y avait juste délivrance d'un... d'une certification du niveau du CIEF et il fallait aller vers un niveau de reconnaissance de diplôme qui permet davantage de passerelles précisément aussi pour les étudiants titulaires de ce diplôme de... universitaire dans le cadre du CIEF.

Donc là, on remet en place les six niveaux. On a bien les six niveaux de A1 à C2, c'est-à-dire que l'on va bien de... Même si, je crois, dans la réalité... On ouvre ces six possibilités, ces six niveaux, mais dans la réalité, on sait que l'on s'arrête pratiquement toujours au niveau B2, ce qui est déjà un très bon niveau, donc de niveau avancé d'autonomie. C'est-à-dire que l'étudiant a une capacité.

C'est un niveau indépendant et non pas... Un niveau B1, c'est un niveau indépendant seuil et là, on est sur un niveau indépendant, capacité d'autonomie aussi de l'étudiant avancée, avant les niveaux confirmés de niveau C.

Donc il s'agit d'une procédure heureuse qui permet de monter en puissance d'une simple délivrance de certification à un DU FLE.

Il y a une discussion qui a porté éventuellement sur les ECTS parce que normalement, dans le cadre d'un DU... C'est une discussion qui est... qui a été mise en jeu dans le cadre de la CFVU. On ne met pas nécessairement en place d'ECTS pour les DU, mais là, il s'agit du cadre... dans le cadre d'une convention particulière avec le français langue étrangère.

Donc les six niveaux qui sont mis en place, une reconnaissance qui n'est plus celle d'un certificat, mais d'un DU, avec une formation d'une durée moyenne de 220 heures.

Je ne sais pas si...

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions ou des commentaires ou des compléments ?

Sachant que les modalités pédagogiques étaient existantes *via* le CIEF. Ce n'est qu'une transcription de certificat en diplôme universitaire. Donc on passe d'une qualification à une certification pour les jeunes qui suivent ces formations.

Écoutez, s'il n'y a pas de question ou de commentaire, c'est que Jean-Jacques a été limpide comme toujours.

Je vous le soumetts pour approbation.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

29 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour cette unanimité.
Jean-Jacques, je te laisse enchaîner.

M. Boutaud.- Alors je pense que nous passons maintenant à Sciences humaines avec le DIU « Cliniques du psychotraumatisme et dispositifs d'accompagnement ».

Là encore, un contexte tragique, dramatique, mais heureux en termes de formation parce qu'il y avait un manque de formation par rapport à ces traumatismes.

On parle de traumatismes avec des chiffres extrêmement impressionnants. Même s'il faut aller vite, je pense qu'il faut le rappeler : c'est qu'il y a en France 364 000 personnes victimes de violences.

Quand on parle de violences, on parle de violences physiques, on parle de violences sexuelles dont sont victimes les adultes, mais aussi des mineurs, dont sont victimes des populations défavorisées principalement.

Et donc il fallait avoir des professionnels en capacité de comprendre, de gérer, d'analyser, de prévenir les troubles qui sont liés... les troubles cliniques et psychotraumatiques liés à cette violence et surtout de mettre en place un dispositif d'accompagnement.

Alors ce qui est heureux, c'est que... bien que le terme soit peu approprié, là encore, c'est qu'une décision a été prise de créer des dispositifs régionaux pour cet accompagnement.

Et il y a une dizaine de dispositifs régionaux qui ont été mis en place et le CHU de Dijon et l'Agence régionale de santé, l'ARS Bourgogne-Franche-Comté, ont gagné l'appel à projets. Il y a donc... Ce dispositif s'appelle... L'abréviation, là encore, c'est « CNRR » comme « Centre national de ressources et de résilience ».

Et l'un des attendus de ces CNRR, c'est aussi un adossement à de la formation et de la capacité de formation, donc avec des initiatives en termes, évidemment, d'actions de sensibilisation, de recherche, mais aussi la formation. Donc il était important de mettre en place ce DIU.

Vous vous rappelez que ce « I » est pour « Interuniversitaire » puisqu'il s'agit de privilégier la contribution entre l'UFR de Sciences de santé chez nous, à l'université de Bourgogne, l'UFR Santé de l'Université de Franche-Comté et l'UFR Sciences du langage, de l'homme et de la société de l'Université de Franche-Comté, voilà.

Donc mise en place.

On est dans le cadre d'un dispositif national, un des dix centres nationaux CNRR, et il fallait impérativement créer cet espace de formation.

C'est une formation qui coûte 2 200 euros, avec prise en charge réduite de moitié si on le fait à titre individuel, et on a même imaginé que cela pouvait intéresser des étudiants de L2, à hauteur de 700 euros en formation initiale.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des questions ou commentaires sur l'ouverture de ce DIU « Cliniques du psychotraumatisme et dispositifs d'accompagnement » porté par l'UFR Sciences humaines ? Et pas Sciences de santé comme tu l'as dit.

M. Boutaud.- Pardon, Sciences humaines.

M. Debeaufort.- Mais ce n'est pas grave. Puisque c'est porté par nos collègues psychologues.

Pas de question, ni de remarque ?

M. Boutaud.- Alors, donc il faudra que l'on revoie la convention.

M. Debeaufort.- C'est ce que j'ai lu dans la délibération.

M. Boutaud.- D'accord... On va régler cela.

M. Debeaufort.- On va vérifier si c'est...

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- Mais *a priori* c'est Khadija Chahraoui qui le porte et elle est à l'UFR Sciences humaines.

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- On va vérifier.

Donc si vous en êtes d'accord, je vous le soumetts au vote à la réserve près que l'on vérifie qui est l'UFR porteur. Sciences humaines en toute logique.

M. Boutaud.- Oui, oui, c'est bien Sciences humaines. Oui, oui...

M. Debeaufort.- Voilà.

M. Boutaud.- Il y a deux informations contradictoires dans la... Oui, oui.

M. Debeaufort.- L'UFR Sciences de santé est associée...

M. Boutaud.- Oui, oui.

M. Debeaufort.- ... mais c'est Sciences humaines qui porte.

M. Boutaud.- Très bien.

M. Debeaufort.- J'ai mémoire du dossier et...

M. Boutaud.- Oui, oui, c'est moi.

M. Debeaufort.- Donc je ne change pas la délibération...

M. Boutaud.- Non, non.

M. Debeaufort.- Il n'y a pas de réserve.

M. Boutaud.- C'est vérifié, c'est bon.

M. Debeaufort.- Je préfère être sûr avant de vous le soumettre au vote.
Donc qui ne prend pas part au vote ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

29 voix pour (unanimité)

Je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et nous enchaînons avec un DU langue et culture italiennes.

M. Boutaud.- Oui, alors là, cela ira très vite pour ce DU.

Heureuse initiative, là encore, puisqu'il y avait un DU de langue italienne de niveau élémentaire. Et puis l'idée, c'est que dans la continuité de ce DU de niveau alimentaire... élémentaire et non pas « alimentaire », A1/A2, on ait un niveau B2/C1 de perfectionnement en italien, à hauteur de 120... Je reprends le nombre d'heures... Non, c'est plus de 120 heures.

Cela se fait sur deux ans, ce niveau de perfectionnement.

Et de mémoire... Je regarde le nombre d'heures... Parce que je vois 120 heures, mais ce sont les étudiants qui ont déjà suivi 120 heures. Alors je retrouve le nombre d'heures, pardon. En première année, il est de 72 heures et en deuxième année, de 96 heures, voilà.

Donc on passe, dans la continuité du niveau de découverte, à un niveau de perfectionnement.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Questions ou remarques sur ce DU d'italien niveau perfectionnement ?

Dans ce cas, je vous le soumetts.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

29 voix pour (unanimité)

Je vous remercie et nous passons aux DU et actions courtes dans le domaine de la Santé...

M. Boutaud.- Oui.

M. Debeaufort.- ...portés par l'UMDPC-S.

M. Boutaud.- Avec, vous le voyez, trois DU et deux formations courtes.

Alors, les trois DU.

Le premier de ces diplômes universitaires concerne l'angioplastie périphérique, artérielle et veineuse.

Je vais essayer de vous décrire cela avec mon langage profane et basique mais, néanmoins, intéressé puisque l'on parle d'artères et de veines et, à 65 ans, c'est un sujet à aborder.

Donc j'ai cru comprendre, ce qui est tout à fait nouveau...

Intervenant.- C'est en externe.

M. Boutaud.- Oui, oui... Très beau DU. Ouvert, d'ailleurs, aux publics intéressés.

Il s'agit, en fait, de techniques mini-invasives, d'après ce que j'ai compris, donc avec des radios sophistiquées, aujourd'hui, qui permettent en même temps de regarder avec la radio et de faire un petit geste, une petite... Ce n'est pas de la chirurgie. Ils appellent cela des techniques mini-invasives. Donc cela nous a paru intéressant, curieux et motivant.

Une formation de 92 heures, pour un coût de 1 600 euros pour cette formation qui s'adresse, on l'aura compris, prioritairement, pour ne pas dire exclusivement, à des radiologues ou à des titulaires d'un diplôme en radiodiagnostic et imagerie médicale, voilà.

Donc c'est très spécialisé.

Je vais peut-être enchaîner les DU ?

M. Debeaufort.- Oui, parce que l'on vote sur l'ensemble.

M. Boutaud.- On vote sur l'ensemble. Alors je reviens.

Ensuite, deux diplômes universitaires à l'étranger. L'un avec la Tunisie, l'autre avec le Maroc. Alors là, on est sur du dentaire.

Le premier, c'est le DU Orthopédie dento-cranio-maxillo-faciale.

Les deux DU, d'ailleurs, sont portés par le même professeur, Zwetyenga.

Ils se font... Le premier, en Tunisie, se fait avec... en partenariat avec une association réputée, que nous avons déjà vue, qui est l'ATDEC, c'est-à-dire l'Académie tunisienne de dentisterie esthétique et chirurgicale, avec laquelle l'université de Bourgogne a déjà signé une convention.

Donc il s'agit d'une formation sur deux ans de 334 heures avec des enseignements théoriques et beaucoup d'enseignements pratiques - pratiquement pour moitié - et un tarif de 1 000 euros par année. Nous sommes sur deux ans, donc 2 000 euros pour la totalité, avec au minimum 15 candidats.

Mais il est clair que par rapport au travail qui est mené aussi par l'Association tunisienne de dentisterie, il n'y a pas de problème de contingent à ce niveau-là. Cela répond aussi à une demande locale et sociale.

Et puis le deuxième est un diplôme, alors là, dans le même ordre d'idées, mais de chirurgie implantaire mais avancée.

Donc cela, c'est le niveau supérieur qui se fait sur un an pour un budget de 1 600 euros. Une formation de 100 heures qui s'adresse donc à des chirurgiens-dentistes maxillo-faciaux, stomatologues, avec une expérience professionnelle en implantologie d'au moins deux ans.

Alors, il y a quatre modules de deux jours au Maroc et un module de cinq jours en continu à Dijon qui inclut - cela, c'est bien pensé, évidemment - l'évaluation des apprenants au terme de ces cinq jours. Ce qui pose... ce qui crée des facilités notamment par rapport aux visas, me dit-on.

Donc cela, c'est le...

Ensuite, on passe à des...

M. Debeaufort.- Deux actions courtes.

M. Boutaud.- Deux actions courtes.

La première, c'est la vaccination antigrippale de... pour la pharmacie d'office... pour le pharmacien d'officine, pardon.

Et c'est une nouvelle mesure qui a été prise par arrêté du 10 mai 2017 avec une délivrance d'une attestation et une vérification de l'ARS et qui permet donc aux pharmaciens en officine d'exercer cette vaccination antigrippale.

Cela se fait sur une base d'une journée à peu près puisqu'il y a trois heures de travail mixte en *e-learning* et en présentiel. Et puis ensuite, il y a 6 heures... 4 à 6 heures présentiels qui ont été redéfinies, voilà.

Et puis deuxième... La deuxième formation courte concerne... Cela répond à une demande du site de Chalon-sur-Saône pour la rééducation posturo-motrice chez les sujets fragiles présentant des troubles cognitifs.

Il est clair que cela répond à une demande du centre hospitalier de Chalon-sur-Saône, mais qui ne prendrait pas effet à la prochaine rentrée. Il y a encore... Il s'agit d'acter, de faire reconnaître cette formation par nos conseils centraux et, ensuite, dès que le contingent sera véritablement réuni et que la politique sera plus avancée sur le contingentement et le séquençage de cette formation, elle sera mise en place, voilà.

Donc c'est une mesure, on va dire, d'anticipation, mais par rapport à une demande réelle, en l'occurrence celle de Chalon-sur-Saône pour l'instant.

M. Debeaufort.- Cela permettrait de gagner du temps au moment de l'appel d'offres pour répondre aux attentes et aux besoins et de ne pas perdre les délais liés au fonctionnement de nos institutions.

Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques sur, donc, les trois DU qui vous sont présentés ici à l'écran :

- le DU Angioplastie périphérique, artérielle et veineuse,
- le DU Orthopédie dento-cranio-maxillo-faciale, réalisé en partie en Tunisie,
- le DU Chirurgie implantaire avancée, en partie réalisé au Maroc,
- et les deux formations courtes, « Vaccination antigrippale pour le pharmacien d'officine » et « Rééducation posturo-motrice chez les sujets âgés fragiles présentant des troubles cognitifs » ?

S'il n'y a pas de question et pas de remarque, je ne répéterai pas pour...

M. Boutaud.- C'est un bel exercice (*suite inaudible*).

M. Debeaufort.- ...vous le soumettre pour approbation.

Donc je vous le soumetts.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

29 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

M. Boutaud.- C'est toujours aussi l'occasion pour nous de rappeler le caractère innovant et pointu de ces DU qui permettent de prendre un peu la température et de voir si l'on fait ensuite une montée en puissance vers des... un niveau de diplomation supérieur.

M. Debeaufort.- Tout à fait, Jean-Jacques.
Et nous enchaînons donc, cette fois-ci, sur les diplômes nationaux.
On votera sur l'ensemble.

M. Boutaud.- On vote sur l'ensemble.

- Diplômes nationaux

M. Boutaud.- Donc je commence avec ce diplôme national d'infirmier en pratique avancée.

Le nom de code, évidemment, c'est IPA, « Infirmier en Pratique Avancée », créé à la faveur d'un arrêté du 18 juillet 2018 - vous voyez, c'est assez récent aussi - qui instaure ce diplôme d'État.

Et ce diplôme d'État, il confère un grade « Master » à ses titulaires.

Alors ce métier nouveau permet peut-être de monter d'un cran par rapport au diplôme d'infirmier et il suppose un travail collaboratif entre le médecin, l'IPA - donc cet infirmier en pratique avancée - et l'infirmier diplômé d'État sur la base d'un référentiel d'activité qui définit un peu le registre d'opération de l'activité de chacun. Donc c'est un travail qui est plus systémique et plus réfléchi dans la concertation entre les différents corps de métier, qui dominant par définition puisque nous sommes en pratique avancée.

Un travail plus spécialisé avec trois mentions :

- « Dialyses - Pathologies rénales »,
- « Poly-pathologies »,
- « Onco et Onco-hématologie »,

Et en 2019... fin 2019, il y a une mention spéciale en Psychiatrie qui pourrait voir le jour, voilà.

On est, bien évidemment, dans le cadre de l'universitarisation des diplômes de santé et de formation en soins infirmiers en particulier.

Alors le public visé, tout naturellement, ce sont des infirmiers titulaires du diplôme d'État, mais il y a aussi une possibilité de validation des acquis.

Voilà donc pour les... ce travail qui se fait en deux ans...

M. Debeaufort.- Peut-être...

M. Boutaud.- C'est une formation en deux ans.

M. Debeaufort.- Juste un élément. Comme tu l'as dit, cela fait suite à l'universitarisation du cycle de formation des infirmiers tel que le prévoit le décret.

A préciser aussi que les options qui sont proposées à Dijon sont complémentaires à celles qui seront proposées en Franche-Comté... enfin, à Besançon en l'occurrence.

Avec une ou deux options, de mémoire, qui seront partagées entre l'uB et l'UFC, de façon à couvrir tout le champ de cette formation en pratique avancée.

M. Boutaud.- Le deuxième diplôme, c'est l'adoption... Je voulais simplement dire que l'on a envoyé aussi à la DGEISIP les documents avec signature du Président Alain Bonnin, en montrant que l'on avait déjà voté par anticipation.

Alain, on avait montré que... Il y a des documents qui ont été envoyés à la DGEISIP avec ta signature et pour montrer... À la DGEISIP pour instruire. Et dès demain, on envoie à la DGEISIP l'avis qui aura été exprimé par le CA. La procédure suivra son cours.

Mais c'était aussi une demande, évidemment, de la DGEISIP d'avoir aussi vite que possible les avis de nos conseils centraux, ce qui sera fait.

Préparation... Cycle préparatoire intégré Agrosup Dijon-ESIREM.

En fait, la nouveauté essentielle, c'est l'ouverture, en dehors de l'Agroalimentaire, d'une première spécialité qui a été développée, Agroalimentaire, c'est d'ouvrir une spécialité Agronomie et d'avoir ainsi deux groupes homogènes, donc couvrant ces deux spécialités, Agroalimentaire et Agro... avec... et Agronomie, avec chacun 25 places donc dans chacun des groupes.

Donc c'est cela essentiellement le changement qui est opéré dans la... à partir de la rentrée prochaine.

M. Debeaufort.- Ce changement fait aussi suite... Il faut savoir que les places en classe préparatoire intégrée - donc CPI, mais que l'on appelle aussi Geipi -, c'est un choix national. Donc en termes de cohérence... Par rapport à Agrosup, il n'était pas cohérent qu'il y ait des places en classe préparatoire intégrée sur la filière agroalimentaire et qu'il n'y ait pas la balance sur la filière agronomique sur l'école.

Et comme c'est l'université de Bourgogne qui prépare cette... enfin, qui réalise la préparation... « Préparer la préparation », c'est une... Qui réalise cette préparation, nous sommes tenus de faire valider cette nouvelle... ce nouveau groupe Agronomie dans la classe prépa intégrée que nous... en cursus intégré que nous gérons en lien avec Agrosup et qui est à cheval entre l'ESIREM, l'UFR Sciences et Techniques et l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

M. Boutaud.- Alors, évidemment, on le rappelle, c'est une formation en deux ans, une prépa en deux ans, et qui est le fruit d'un beau travail collaboratif entre l'ESIREM, l'UFR SVTE et Agrosup Dijon.

M. Debeaufort.- Et les discussions avec Agrosup.

M. Boutaud.- Et la discussion avec Agrosup.
Et puis, le dernier point...

M. Debeaufort.- L'avant-dernier.

M. Boutaud.- L'avant-dernier... Oui ! En plus, on a l'ouverture de... la création de deux... Cela concerne deux licences professionnelles avec l'IUT Dijon-Auxerre.

La première, c'est une création d'un parcours dans le cadre de la mention « Métiers de l'industrie » et le parcours Optimisation. Son acronyme, c'est « OPPSA » comme « Optimisation des Procédés et de la Performance des Systèmes Automatiques ».

En fait, cela... c'est un métier qui demande pas mal de compétences, on va dire, élargies entre la mécanique, l'informatique et l'automatisme. Et donc l'idée, c'est de répondre à ces besoins avec cette culture assez élargie sur les trois domaines que je viens d'évoquer.

L'ouverture est conditionnée par la signature avec une entreprise d'un contrat de professionnalisation et cela répond à une bonne analyse qui a été faite des besoins du marché.

On n'aime pas trop parler comme cela, mais cela veut dire que c'est quand même lié à des perspectives raisonnables, raisonnées, d'employabilité après cette licence professionnelle.

Et on est bien dans le cadre d'une licence professionnelle qui n'a pas du tout, je le répète, vocation à ouvrir sur des Masters, mais qui est une fin en soi.

Le département le plus en lien avec cette licence professionnelle, c'est le département GMP (Génie Mécanique et Productique) et une partie des enseignements va se faire à Dijon, et une autre, à Nevers, au lycée Alain-Colas.

Alors des questions ont été posées en CFVU sur les possibilités d'hébergement. Donc ce sont des questions qui ont bien évidemment été traitées, abordées par les responsables de la formation.

Donc tout cela est fait en bonne intelligence sur la faisabilité du projet et les conditions optimales... enfin, peut-être pas optimales, mais favorables pour que les étudiants puissent faire cette licence professionnelle dans des conditions favorables.

Et puis le deuxième dossier concerne, non pas une création, mais une évolution de la licence professionnelle PIOCEP – « PIOCEP » comme « Plastiques Innovants, Objets Connectés et Plastronique ».

Et ici, l'évolution concerne, en fait, juste des modifications des fiches filières sur les UE1 et 2, où il s'agit de mieux hybrider, mixer si vous voulez, la culture autour des produits plastiques et la culture électronique.

Dans l'ancienne mouture, on ne voyait pas assez ce lien entre plasturgie et électronique et donc, par rapport à l'évolution du métier, il était tout à fait opportun et important aussi d'actualiser et de mieux hybrider, de mieux mixer en quelque sorte, ces deux niveaux de compétences en plasturgie et électronique.

Donc la maquette nous est donnée dans son entier, mais les modifications ne concernent que les UE1 et 2, dans le sens d'une meilleure correspondance à l'évolution du métier, la plasturgie, on l'aura compris, devenant de plus en plus électronique. Mais je n'irai pas plus loin dans l'explicitation d'un domaine que « j'intuite » mais qui m'échappe évidemment...

M. Debeaufort.- On enchaîne avec les deux autres points du tableau, donc qui concernent l'UFR Sciences et Techniques avec l'ouverture d'un Master parcours « Ingénierie des Sciences de Données dans la mention Informatique ».

M. Boutaud.- Voilà, donc la mention a été reconnue dans l'accréditation 2017.

Il y a un temps de latence de deux ans qui s'est écoulé puisque l'on parle d'une ouverture en 2019 pour ce M2 qui concerne donc le traitement des sciences de données.

On n'a pas pu avoir une présentation en commission de la pédagogie, mais j'ai demandé à ma collègue des informations complémentaires, à Nadine Cullot, qui est porteur de ce projet. Elle nous a dit que cela répondait à une demande très forte du bassin de Mâcon autour de toutes ces... et notamment d'un grand bassin autour

des entreprises de logistique qui ont des attentes très fortes sur l'évolution... l'ingénierie de ces sciences de données.

Donc voilà ce qui motive le projet, avec un travail qui se fait... un accès qui se fait en contrat de professionnalisation, là aussi.

M. Debeaufort.- Donc c'est une formation qui normalement s'autofinance.

M. Boutaud.- Elle s'autofinance, oui.

M. Debeaufort.- Elle se fait en alternance et sur Mâcon.

M. Boutaud.- Alors, pour aller un peu au bout des éléments de discussion qu'il y a eu aussi en CFVU, c'est que les responsables de formation nous ont dit finalement conditionner cette ouverture aussi par rapport aux possibilités de postes, d'ouvertures qui pourraient se faire, et que c'est difficile pour eux de le faire s'ils n'ont pas au moins un poste statutaire qui pourrait gérer ces enseignements.

M. Debeaufort.- Pour amener un élément de réponse par rapport à cette condition, étant donné que nous n'avons pas encore arbitré sur les emplois, nous ne nous positionnerons, bien sûr, pas aujourd'hui sur des postes à affecter sur cette formation.

Ce que nous allons acter, c'est la demande d'ouverture, sous réserve que l'équipe a les moyens de délivrer cette formation, si vous en êtes d'accord.

Est-ce que... Oui, Sébastien ?

M. Chevalier.- Oui, les collègues de Sciences et Techniques m'ont interpellé aussi à ce sujet et sur un autre point aussi, c'était le fait de savoir si la... Alors je ne sais pas si c'est une communauté d'agglomération - j'imagine - de Mâcon s'engageait de manière officielle pour accompagner financièrement le diplôme, d'une part, et puis sur le fait qu'il fallait être vigilant à ce que le diplôme n'ouvre que s'il y a suffisamment d'étudiants et que ce soit donc rentable d'un point de vue de l'autofinancement.

M. Boutaud.- Alors... Il y a... En fait, je ne vois pas dans le dossier d'engagement officiel de la communauté d'agglomération. Et je trouve, pour aller là encore un peu plus avant dans les éléments d'analyse du dossier, je... C'est surtout à travers les éléments de discussion que j'ai eus avec Nadine Cullot que j'ai pu ressentir cette volonté d'un accompagnement professionnel.

M. Debeaufort.- Si je peux compléter, Jean-Jacques. Dans ce que tu as comme document, c'est la fiche filière.

(M. Boutaud acquiesce)

M. Debeaufort.- Bien évidemment, dans les fiches filières, n'est pas indiqué ce type de prises en charge. Nous avons un engagement formel de la MBA, Mâcon...

Intervenante.- MBA.

M. Boutaud.- MBA, Mâcon...

M. Debeaufort.- ...MBA, Mâcon Beaujolais Agglomération, voilà. Cela ne me revenait plus... D'une prise en charge pour lancer la première année de formation, aussi bien en équipement qu'en fonctionnement et, ensuite, un financement pérenne sur le fonctionnement comme elle le fait sur toutes les formations que nous avons implantées sur Mâcon. Donc il y a un accompagnement.

La réserve qui a été mise, c'est un support en enseignement qui est demandé et que nous allons discuter en fonction des possibilités lors de la campagne d'emplois.

M. Boutaud.- Voilà, c'est ce que l'on rappelait à l'instant.

M. Debeaufort.- Devant le CA, moi je demanderai au CA de s'engager sur le projet, sous réserve bien sûr que toutes les conditions soient réunies pour permettre un fonctionnement cohérent et normal de cette formation et, bien sûr, d'un effectif minimum permettant d'avoir le point d'équilibre en tenant compte de l'aide de la communauté d'agglomération de Mâcon.

Oui ? Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Oui, je voulais juste rappeler, d'une part, que c'est un Master qui existait déjà il y a deux ans et qui avait dû être fermé pour cause de restrictions budgétaires. Sans... Alors qu'il y avait un vivier d'étudiants et un potentiel d'applications derrière.

Il y a quelque chose qui me gêne dans l'idée que l'on fasse financer nos formations par les collectivités territoriales.

Donc nos formations, elles n'ont volenté à exister que si elles servent soit les entreprises locales, soit les... soit, enfin... En tout cas, que les collectivités territoriales aient à charge nos formations alors qu'elles ont d'autres choses à prendre en charge.

Donc voilà, je suis toujours un peu embêtée par rapport à tout cela.

Après, d'un point de vue plus pratique, donc la formation aurait lieu où ? Dans les locaux de l'ESPE ? Est-ce qu'il y a eu des négociations pour, d'un point de vue logistique, s'assurer qu'il y aurait des locaux, des personnes en charge de l'accueil des étudiants, etc. ?

M. Debeaufort.- Alors, sur ces éléments, tout n'est pas arrêté, j'allais dire, sur les points de détail. Mais oui, il y a des locaux prévus. Sur le site de l'ESPE, nous avons suffisamment de locaux disponibles.

Il est prévu dans les financements une salle informatique, j'allais dire, « up-to-date » en termes d'équipements et avec des équipements assez pointus.

Et nous sommes en train de négocier pour la prise en charge de la maintenance en local.

Donc nous sommes en train de voir comment cela pourrait être assuré parce que c'est sûr que mettre des équipements informatiques, etc., s'il n'y a pas, j'allais dire, des ressources...

Bon, il y a la DNUM bien sûr, derrière, mais il faut que l'on puisse avoir un relais local. Donc nous sommes en train de travailler avec l'ESPE, avec l'agglomération pour trouver la meilleure solution au moins pour, j'allais dire, pallier l'urgence.

Après, comme toute salle informatique et tout système informatique de l'université, c'est la DNUM qui prend en charge à distance, mais elle ne peut pas être en un quart d'heure sur le site de Mâcon s'il y a une panne dans la salle, par exemple.

Et sur les autres éléments. Oui, c'est dans les locaux de l'ESPE. C'est avec une partie du personnel de l'ESPE qui assure aussi l'accueil des licences pro de l'IUT et les autres formations de l'IUVV qui sont sur le site de Mâcon. Cela fait partie, j'allais dire, du « deal » pour maintenir et continuer à développer le site de Mâcon.

Et je rappelle aussi que l'ESPE a aussi une petite modification pour la rentrée qui vient, c'est qu'il passe de 20... de 120 étudiants en Master à 26 à la rentrée prochaine, décision du Rectorat. Ce qui veut dire que les équipes vont être légèrement soulagées et peuvent prendre en charge le lancement de cette nouvelle formation.

Et il y a deux personnels, dont un payé par l'agglomération, qui sont sur le site et qui ont vocation d'accompagner les formations que nous implantons à Mâcon.

Donc il y a quand même des ressources qui sont mises en face.

Oui ? Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Une dernière remarque, parce que c'est d'actualité au vu du point que nous allons voter bientôt dans les conventions.

Donc juste pour rappeler que le coût d'un Master en Sciences physiques, c'est de l'ordre de 10 000 euros, que l'on a terminé l'exercice avec +9 000 000 et que l'on va encore accorder 10 000 euros au MEDEF.

Donc vraiment, je ne comprends pas comment on a pu à ce point faire mal à nos formations il y a deux ans.

Donc on voit encore, avec l'ouverture de ce parcours, que l'on a touché des formations qui sont dans le cœur de notre rôle dans la région et je ne me résous pas à cet état de fait.

Le Président.- Deux commentaires peut-être sur cette série d'échanges.

D'abord pour dire que sur les sites, on ne pourrait pas faire vivre l'université de Bourgogne si les collectivités ne participaient pas au financement. C'est vrai à Mâcon et c'est vrai sur l'ensemble des sites territoriaux de l'université de Bourgogne.

Il y a un engagement qui est très fort des collectivités, sans lequel le modèle économique de l'établissement, la tension financière dans laquelle on est, fait que l'on ne pourrait pas maintenir une offre de formation sur les sites territoriaux.

Et puis le deuxième commentaire que je voudrais faire, alors en anticipation de la question de la convention avec le MEDEF, c'est que précisément sur cette formation qui est en lien avec les entreprises, on ne pourrait pas la développer sur le site de Mâcon si on n'avait pas une relation qui était forte avec les entreprises et notamment avec le MEDEF.

Et on voit bien l'importance, dans le modèle économique qui est celui de notre université et qui sera de plus en plus celui des universités françaises parce qu'il ne faut pas penser que les dotations de l'État augmenteront, on ne pourrait pas non plus développer dans ce modèle-là un certain nombre de formations si l'on n'avait pas une relation qui était forte avec les entreprises et avec les syndicats patronaux.

M. Debeaufort.- Oui... Oui, pardon. Un autre élément à ne pas oublier sur cette formation, c'est qu'elle se déroulerait exclusivement en alternance. C'est-à-dire que les étudiants qui feront ce Master seront salariés et donc rémunérés. Ils n'ont

pas donc de droits d'inscription à payer, puisqu'ils sont pris en charge par leurs entreprises.

Donc on joue aussi notre rôle d'aménagement territorial mais aussi d'accès aux études supérieures au niveau Master aux étudiants qui n'auraient pas forcément continué en Master sur Dijon ou sur Lyon, puisque beaucoup de Mâconnais ne viennent pas à Dijon et vont à Lyon. Là, c'est aussi une opportunité pour garder nos étudiants bourguignons sur la Bourgogne.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires sur ce point ?

Et nous enchaînons sur le dernier diplôme... pardon, sur le dernier diplôme qui concerne le passage en alternance du Master « Traitement du signal et des images », porté par l'UFR Sciences et Techniques.

M. Boutaud.- Donc il s'agit simplement, comme tu viens de le dire, du Master II de la mention « Traitement du Signal et des Images (TSI) » dans le parcours « Image Vision ».

La demande qui a été faite, c'est celle donc du passage à l'alternance en essayant de cibler prioritairement comme publics, les salariés, les demandeurs d'emploi aussi, inscrits à Pôle Emploi, même si cette inscription à Pôle Emploi - on nous le précise par la suite - n'est pas nécessaire pour les personnes qui terminent une année de cours dans le cadre de la formation initiale, qui terminent un stage professionnel avant l'entrée en formation ou qui terminent un emploi la veille du jour de la formation.

Donc il y a des clauses particulières qui ont été adoptées.

Donc nous avons reçu le document établi avec le SEFCA pour la préparation et la mise en place de cette alternance à la rentrée, avec une durée de formation de 294 heures de cours sur 42 jours, dont 4 heures de projet encadré et, évidemment, toutes les séquences alternées avec l'entreprise qui se font ensuite en temps plein sur le deuxième semestre de l'année auprès de l'entreprise.

Donc voilà, il s'agit simplement d'une évolution en quelque sorte de la maquette qui permet ce passage à l'alternance.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

Est-ce qu'il y a des commentaires ?

Alors avant de vous...

M. Boutaud.- Peut-être simplement rappeler que cela concerne aussi trois parcours, puisqu'il y a « Image Vision », « Imagerie médicale » et « Computer Vision ».

M. Debeaufort.- Voilà, c'est simplement une bascule sur de l'alternance par rapport à l'existant.

Donc avant de vous le soumettre au vote, je vais quand même récapituler ce sur quoi vous votez, parce que cela fait un moment que nous présentons les différents projets.

M. Boutaud.- Je vous avais prévenus.

M. Debeaufort.- Donc le conseil d'administration doit se prononcer sur l'ouverture d'un diplôme d'État d'infirmier en pratique avancée, porté par l'UMDPC-Santé.

Doit se prononcer sur la fiche filière du parcours CyPI Agrosup Dijon-ESIREM.

Se prononcer sur les modifications de la fiche filière de la licence professionnelle « Plastiques Innovants, Objets Connectés Et Plastronique (PIOCEP) », portée par l'IUT Dijon-Auxerre.

Doit se prononcer sur l'ouverture de la licence professionnelle parcours « Optimisation des Procédés et de la Performance des Systèmes Automatiques (OPPSA) » dans la mention « Métiers de l'industrie, conception et amélioration de processus et procédés industriels », portée par l'IUT de Dijon.

Le conseil d'administration doit se prononcer sur le principe pédagogique d'ouverture d'un Master parcours « Ingénierie des sciences des données dans la mention Informatique », porté par l'UFR Sciences et Techniques, avec les réserves que nous avons soulevées précédemment.

Et doit se prononcer sur le passage en alternance du Master « Traitement du Signal et des Images (TSI) » porté par l'UFR Sciences et Techniques.

M. Boutaud.- Bien.

M. Debeaufort.- Donc je vous le soumetts pour approbation.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Donc une abstention.

28 voix pour, 1 abstention

Je vous remercie et, Jean-Jacques, nous enchaînons avec les modifications de fiches filières avec une particularité pour ce qui est de la filière Santé, Pharmacie.

M. Boutaud.- Non... On n'a pas déjà... On a les dossiers ESPE, non ? Tu les as aussi ?

M. Debeaufort.- C'est après.

M. Boutaud.- C'est après ?

M. Debeaufort.- Je fais dans l'ordre des délibérations du conseil d'administration, excuse-moi.

M. Boutaud.- Très bien. Je m'y plie.

Modifications des fiches filières.

Alors j'espère que tu as un peu de temps devant toi, cher Frédéric, puisque nous avons 100 pages de modifications des fiches filières.

Nous sommes en 2019, cela veut dire que nous sommes deux ans après l'accréditation.

Cela veut dire aussi que les collègues, avec l'expérience des diplômés, ont vu des aménagements à faire. Certains favorisés par les nouvelles procédures informatiques ou les nouveaux systèmes comme SAGHE, d'autres qui sont liés à des contraintes pédagogiques. Donc on trouve là encore tout un florilège de choses.

Je remercie, d'ailleurs, les collègues qui actent ces évolutions parce que cela est vite fait de se dire : « Bon, à la limite, je passe d'un contrôle terminal à un contrôle continu », « Je veux faire une modification légère de mon évaluation », ou alors « J'ai revu un peu le quota horaire : on passe de 15 heures à 12 heures ». Bon, ce sont, on va dire, des évolutions ou des modifications à la marge. Donc je voudrais quand même saluer les collègues qui, évidemment, de façon très scrupuleuse, nous alertent et nous informent de toutes ces évolutions et de toutes les demandes dans le cadre d'une évolution.

C'est ce que l'on voit aussi, je le dis souvent, pardon, mais que la formation est un territoire vivant. Evidemment, on pourrait s'inquiéter de voir une centaine de pages de modifications de fiches filières. Maintenant, elles sont le signe des ajustements qui sont opérés par les collègues à ce niveau-là.

Donc on ne revient, en général, pas sur le détail byzantin de chacune des évolutions qui ont été faites mention par mention, parcours par parcours. Oui, mais... « Byzantin », oui, oui. Mais j'articule mal, c'est cela ? « Bisontin » aussi peut-être...

Alors, bien. On ne va pas revenir sur... Sauf peut-être sur le point qui a été un point de discussion dans ces modifications de fiches filières au niveau de Pharmacie, puisqu'il y a une demande qui a été faite de faire un parcours sélectif en cinquième année de Pharmacie et qui se heurtait aux possibilités juridiques de le faire en cinquième année.

Donc c'est vrai qu'en Pharmacie, il y a une évolution qui paraît saine qui est liée, on va le voir, plutôt que de parler tout de suite de sélection, c'est de voir un nouveau dispositif qui a été mis en place. En fait, un nouveau dispositif, on va dire, qui permet... qui est peut-être mieux actualisé et qui est le projet d'orientation professionnelle et qui permettrait pour l'étudiant, dès la deuxième année, de documenter un portfolio avec six rubriques :

- les UE optionnelles choisies,
- la participation au forum des métiers,
- les entretiens avec les professionnels,
- la réalisation de stages non obligatoires,
- la description des emplois tenus pendant les vacances.

Tout un ensemble d'éléments qui pourrait montrer sa motivation et une certaine appétence qui préparerait à ce parcours.

Et la sélection pourrait se faire, non pas évidemment en cinquième année, mais elle pourrait se faire en quatrième année. On serait donc synchrone avec les sélections qui sont faites à l'entrée des M1 dans les autres Masters - si l'on veut trouver à peu près un principe de synchronisation.

Donc l'idée de sélectionner donc en cinquième année, de faire un parcours sélectif entre les trois parcours qui sont « Officine », qui sont « Recherche » et « Biologie » et qui sont... peut-être celui qui est le plus attractif aujourd'hui et qui concerne l'industrie.

L'idée, c'était de canaliser les étudiants qui privilégient ce parcours « Industrie » et de mieux réguler avec les autres parcours. Mais là, on se heurte à un problème de droit qui laisserait la sélection en cinquième année.

En revanche, dès que le POP sera actif et sera vraiment introduit dans la sélection pour l'entrée à la quatrième année, on pourra éviter ce questionnement et mieux le synchroniser par rapport à ce qui se fait dans les autres Masters.

Donc l'idée, c'est de ne pas évidemment se mettre en porte-à-faux par rapport à ces aspects juridiques avec cette sélection en cinquième année, mais de bien acter la possibilité de faire ce travail vertueux, on va dire, de préparation au

parcours à la faveur du POP qui permettra de comprendre quelle est... vers quelle évidemment destination, quel parcours se destine l'étudiant dès la deuxième année, puisqu'il documente son portfolio dès la deuxième année et montre à la limite les options qu'il commence à prendre, avant que l'on puisse évidemment évaluer son portfolio et voir comment il préfigure son parcours.

Voilà, cela, c'est une question qui a été discutée. J'en ai beaucoup parlé à Christine Marie sur cette question-là. Je comprenais bien aussi son inquiétude, pour elle, d'avoir trop de demandes en... dans le parcours « Industrie », de ne pas pouvoir répondre aux obligations pédagogiques qu'elle se donnait avec les étudiants. Mais là, évidemment, il y a une question de droit qui heurte cette proposition.

M. Debeaufort.- Donc on est tout à fait conscient des difficultés que cela engendre de déplacer les effectifs habituels en termes de travaux pratiques en particulier, mais le droit prime sur nos capacités de réalisation. Donc voilà la situation telle qu'elle est aujourd'hui.

Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, effectivement, des étudiants nous ont interpellés sur ce point puisqu'ils étaient inquiets, et notamment pour ceux qui sont en quatrième année cette année, qui avaient peur de se retrouver dans l'impossibilité pour certains d'entre eux de poursuivre en cinquième année. Donc là, on est rassuré sur ce point : ce ne sera pas mis en place dès à présent.

Après, le... j'allais dire, ce déséquilibre vis-à-vis du parcours « Industrie » est historique, n'est pas nouveau. Je suis un petit peu surpris que cela arrive comme cela en cours de contrat et... Bon, cela aurait pu être anticipé ou discuté de manière anticipée.

Cela pose quand même la question de, au final, comment sera fait le choix.

Alors j'ai bien compris qu'il y aurait un dispositif de suivi...

M. Boutaud.- Voilà, j'ai voulu lier au POP parce que le POP, ce fameux projet professionnel, va permettre d'être... d'éviter l'arbitraire, en fait, de l'orientation, si l'on ne veut pas parler de sélection. Il préfigure l'orientation...

M. Chevalier.- Néanmoins...

M. Boutaud.- ...en disant : « Tu vois bien que dans les contacts professionnels que tu as pris, moi je constate que depuis la deuxième année, c'est vrai que tu as montré un intérêt particulier pour l'industrie », « C'est vrai - à l'inverse - que tu as montré un intérêt particulier pour l'officine. Montre-nous d'ailleurs comment cela va... Ah, un stage, très bien », « Tu as vu tel professionnel ». Donc cela permet ensuite de mieux objectiver en quelque sorte, dans la discussion, l'orientation de l'étudiant. Donc cela me paraissait vraiment pertinent et...

M. Chevalier.- Ceci dit, ce n'est pas discriminable pour autant. Ce que je veux dire, c'est que l'étudiant, s'il a fait la démarche de s'intéresser à la filière Industrie dès la deuxième année, ils seront, de toute manière, toujours aussi nombreux à postuler en quatrième année pour cette spécialité de parcours. Donc je...

M. Boutaud.- Oui, oui, oui...

M. Chevalier.- Même s'il faudra la preuve qu'il a réfléchi à ce parcours en amont, il l'aura de toute manière choisi. Donc je ne vois toujours pas bien comment se fera l'acceptation ou pas de cet étudiant, même s'il est plus nombreux... même s'ils sont plus nombreux que ceux qui choisissent les deux autres parcours.

M. Boutaud.- Alors par rapport à ta première question sur « Comment se fait-il que cette question surgisse ? ».

En fait, j'ai l'impression qu'il y a eu une augmentation réelle des effectifs vers le parcours « Industrie » au détriment du parcours « Officine » qui est devenu moins attractif pour les étudiants.

Donc c'est une question qui était un peu en latence et qui s'est vraiment révélée déjà l'an dernier et donc, cette année, il y avait une tentative de sélectionner.

Donc dans la discussion que nous avons eue avec Pharmacie, j'ai dit que l'on ne pouvait pas évidemment changer la donne puisque par exemple, ne serait-ce que pour cette année, cela n'était pas inscrit dans la fiche filière. Donc là, on aurait été véritablement encore plus évidemment en défaut par rapport au cadre juridique.

Pour répondre à ta question, je n'ai pas la réponse complète, j'ai envie de dire qu'à la faveur du POP, on pourrait imaginer que l'encadrement pédagogique crée une sensibilisation et anticipe sur une situation qui va de toute façon se passer en cinquième année, qui va être vraiment plus forte en cinquième année.

Donc je vois... C'est vrai, tu as raison, faire scrupuleusement un POP, un projet professionnel, fait qu'évidemment, la plupart des étudiants de bonne foi peuvent, malgré tout, montrer un intérêt particulier pour l'industrie. Et le seul moyen que je vois qui ne serait pas coercitif, ce serait la sensibilisation en disant : « De toute façon, vous voyez bien que l'on va être limité ».

Alors, est-ce que... Ce que je ne sais pas, c'est : est-ce que l'on a véritablement la capacité pédagogique d'offrir des conditions acceptables pour non plus 27 ou, cette année, 32 étudiants, mais 35, 40 à l'avenir ? À quelles conditions on pourrait ? Cela est une discussion que nous n'avons pas encore eue à ce niveau-là, mais qu'il faudra de toute façon aborder très clairement sans faux-semblants en disant, par exemple : « Est-ce qu'il y a un véritable effet bloquant à 35 pour le parcours « Industrie » ? », « Est-ce que l'on peut aller vers une augmentation du contingent d'étudiants ? », « Si oui, si non, pourquoi, comment ? », etc.

Donc c'est là, que je verrais peut-être une évolution par rapport à ce que tu évoques : une meilleure concertation, franche, transparente sur les possibilités et les impasses qui pourraient se produire au niveau des parcours et surtout une plus grande sensibilisation.

Il me semble que l'alerte que crée le POP peut éventuellement, évidemment, permettre d'anticiper la situation, mais je suis bien conscient aussi que cela ne résout pas évidemment toutes les difficultés qui peuvent se présenter.

Donc là, « concertation, concertation, concertation » et puis, vraiment « faisabilité ».

Je n'ai pas voulu être indélicat avec notre collègue et lui dire : « Qu'est-ce qui crée l'effet bloquant sur un certain contingent ? » et...

M. Debeaufort.- C'est essentiellement l'organisation pour les travaux pratiques, mais de toute façon, s'il y a des étudiants qui ne changent pas d'avis, nous serons contraints de les accepter en filière Officine par rapport à la délibération que nous allons... enfin, que je vais vous proposer.

Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Donc ce n'est pas directement en lien avec la question qui est posée là, mais je rebondis sur la thématique pour vous demander où est-ce que l'on en est de la réforme de la PACES qui s'appliquera à la rentrée prochaine.

Du coup, j'imagine que l'on votera les capacités d'accueil dans les parcours certainement en novembre.

Cela va quand même impacter de nombreuses UFR sur leur organisation et donc j'aimerais bien savoir où l'on en est de la réflexion avant novembre.

Le Président.- Oh que oui, Peggy ! Cela va impacter toute l'université.

Les réflexions sont en cours.

En réalité, au niveau des conférences des doyens de Santé, les derniers éléments ont été précisés il y a peu de temps.

Je crois que l'on rencontre le doyen de Santé avec une partie de son équipe dans les jours qui viennent pour fixer justement sur quel périmètre, en fait, des composantes de notre université on va pouvoir ouvrir des parcours avec des mineures Santé qui permettraient d'être des portes d'entrée sur la filière d'accueil des étudiants en professionnels de santé.

Donc on a engagé la réflexion depuis longtemps, en fait depuis plusieurs mois déjà, mais les éléments n'étaient pas consolidés.

Et en pratique, il est tout à fait vrai que pour une réforme qui va s'appliquer à la rentrée 2020, il faut que nous, on puisse paramétrer Parcoursup en décembre 2019 et donc on se met en situation d'avoir fixé le dispositif pour le mois de septembre/octobre 2019. Donc les choses vont s'accélérer.

Voilà, on en est là, mais le contact est pris avec l'UFR de Santé. On a invité à plusieurs reprises le doyen de Santé en conférence des directeurs de composante pour que la discussion puisse avoir lieu entre le doyen de Santé et les autres doyens. Donc la procédure de réflexion est lancée.

Maintenant, il faut que l'on arrive à la construire pédagogiquement et c'est effectivement un gros travail.

M. Debeaufort.- Merci, Alain.

Mme Privé.- S'il vous plaît ?

M. Debeaufort.- Oui ?

Mme Privé.- Juste pour rebondir sur la question qui vient d'être posée.

Au niveau des mineures Santé qui vont être ouvertes au niveau des UFR, quel va être le délai ? Est-ce que justement cela pourra être « closé » avant novembre ou est-ce que cela sera courant de l'année 2019 que les mineures seront ouvertes ?

M. Debeaufort.- Pour répondre, il y a un groupe de travail qui est dessus en ce moment et on espère que tout soit opérationnel, du moins les grandes lignes - peut-être pas dans le détail fin -, avant l'été, que l'on ait une vision la plus claire possible avant l'été ou au plus tard tout début septembre de ce qui nous attendra. C'est évident.

Le Président.- Je pense que ce qui se dessine à l'heure actuelle et qui n'est pas figé encore, c'est que le dispositif puisse probablement s'étendre à Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, STAPS, Psychologie, pour lesquels on voit bien la cohérence d'avoir des entrées dans des études de Santé pour des étudiants dans ces filières avec des mineures Santé.

Et par contre, à ma connaissance, la discussion reste ouverte pour savoir si l'on intègre ou non d'autres composantes.

C'est quelque chose qui va entraîner des déséquilibres en termes de démographie étudiante qui peuvent être considérables puisque l'on peut penser que cela va entraîner sur ces composantes, qui sont déjà des composantes en tension, des afflux d'étudiants dans des composantes qui, en plus, ont des formations pratiques avec des travaux pratiques. C'est un défi pédagogique, organisationnel, financier qui va être complexe à relever.

M. Debeaufort.- Merci, Alain.

Je vous propose, s'il n'y a plus de questions, que nous nous prononcions sur ces modifications de fiches filières pour la rentrée 2019 présentées par les composantes, en excluant la demande relative à une capacité d'accueil en DFASP2-PH5 parcours « Industrie-Recherche » et sous réserve de leur conformité avec le référentiel commun des études qui sera adopté par l'uB pour la rentrée 2019-2020.

M. Boutaud.- Oui, à cet égard, on aura une réunion de... sur un référentiel commun des études le 3 juin, pour vote en septembre. Voilà.

M. Debeaufort.- Vous noterez aussi que l'on a beaucoup anticipé. Souvent, les fiches filières, on les vote au CA du mois de juillet voire au CA du mois de septembre. Donc on a pris de l'avance par rapport à nos mauvaises habitudes antérieures.

Donc je vous le soumetts pour vote.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

26 voix pour (unanimité)

Je vous remercie.

Il nous reste deux points pour les travaux de la CFVU, un point concernant l'ESPE et les calendriers.

Un mot du Président.

Le Président.- Je voudrais juste dire un petit mot pour poursuivre les éléments de discussion que l'on vient d'avoir.

Dans les évolutions pédagogiques qui vont être très profondes et qui vont engager vraiment l'établissement dans les mois et années qui viennent :

- il y a la question de la réforme de la première année des études de Santé, donc qui va toucher toute l'université ;

- il y a la réforme qui est attendue de l'ESPE, puisque la réforme de l'ESPE va modifier les relations entre enseignements disciplinaires et enseignements méthodologiques, et donc les relations entre l'ESPE et les composantes. Et donc là

aussi, c'est quelque chose qui va toucher très transversalement et très largement toute notre université ;

- et puis il y a une troisième évolution qui est à attendre et qui va être l'impact de la réforme du bac sur l'enseignement à l'université, puisque la réforme du bac, qui va entraîner un enseignement qui va être beaucoup plus optionnel et beaucoup plus modularisé, va, de fait, imposer à l'université des accueils d'étudiants dans des filières de formation qui vont devoir être beaucoup plus souples et modulaires et adaptables.

Et on va devoir faire face de façon presque concomitante à ces trois réformes qui sont transversales et qui sont de vrais bouleversements. Donc il faut que l'on se mette en situation, dans les années qui viennent, de faire face à ces très grandes évolutions.

M. Debeaufort.- On sait que l'université et nos équipes ont beaucoup de plasticité et de capacité à réagir.

Bon... Donc je vous soumetts...

M. Boutaud.- Et je souhaite bon courage à mon successeur.

M. Debeaufort.- ...pour approbation ces modifications de fiches filières, en excluant la demande de modification de la cinquième année de Pharmacie.

Donc... Je ne sais plus, du coup, comme tu as repris la parole.

M. Boutaud.- *Ictus* amnésique.

M. Debeaufort.- Bon, dans le doute, on revote. Donc...

Qui ne prend pas part au vote ?

M. Boutaud.- Il n'y avait pas de...

M. Debeaufort.- On a fait le vote ?

M. Boutaud.- Oui, oui, tu as fait le tour et puis... Oui, oui.

M. Debeaufort.- Alors nous enchaînons... Je vais en perdre mon latin.

Je regarde le PAJI. C'est bon ? On avait voté sur les modifications de fiches filières ?

M. Boutaud.- Oui, oui, oui.

M. Debeaufort.- Donc nous enchaînons sur le...

M. Boutaud.- Petit *ictus* amnésique.

M. Debeaufort.- ... ce qui concerne l'ESPE.

Je te rends parole.

M. Boutaud.- Avec quatre dossiers rapides... Enfin, « rapides »... Regardons-les quand même, considérons-les puisqu'il s'agit, le premier dossier, des modalités d'affectation géographique qui concerne la L2 Sciences de l'éducation EFEC avec le site de Nevers.

Donc les... En fait, cela va aller assez vite puisque les dispositions sont inchangées. À savoir que les étudiants qui sortent de la L1 de Dijon sont affectés d'office en L2 sur le même site, sauf s'il y a un vœu contraire d'affectation, dans la limite des capacités d'accueil de Nevers.

Les étudiants redoublants ou AJAC, autorisés à s'inscrire donc en L2 sans avoir validé la L1, restent sur le site de l'année universitaire écoulée.

Et les vœux 1 des étudiants sortant de la L1 à Nevers sont satisfaits au vu de leurs résultats et dans la limite des capacités d'accueil de chaque site.

Voilà, c'est une précision, mais on ne change rien.

Deuxième point, les modalités d'affectation géographique, cette fois-ci pour le M1 MEEF 1^{er} degré.

Ce qui est nouveau - allons tout de suite à ce qui est nouveau -, c'est la création d'un test d'admission. D'un test d'admission pour ce M1 MEEF 1^{er} degré.

Et à l'issue donc, les candidats vont pouvoir formuler des tests... pardon, des vœux d'affectation, mais à l'issue du test d'admission qui comprend des épreuves de français, de mathématiques, de culture générale en lien avec le système éducatif.

Les candidats obtenus... Tous les candidats, pardon, vont être classés de façon naturelle en fonction de leurs résultats aux tests et, vous le devinez, les candidats ayant obtenu les meilleurs résultats sont affectés en priorité sur leur vœu 1 jusqu'à ce que la capacité d'accueil du site soit atteinte et puis, une fois qu'elle est atteinte, on bascule sur le vœu 2, 3 et 4 jusqu'à ce que la capacité de la mention MEEF 1^{er} degré soit atteinte complètement, voilà.

Bons résultats, vœu 1 et, ensuite, *decrescendo*.

Bien, ensuite, les modalités d'accès au Master EBEP. « EBEP », c'est « Enseignement et besoins éducatifs particuliers ».

Alors ce qui est nouveau ici, c'est l'ouverture à des personnels non enseignants. Donc cela, c'est la grande nouveauté, d'essayer d'attirer et d'intéresser ces autres publics, ces nouveaux publics, et de définir les conditions d'accès de ces publics, quels sont leurs prérequis, quelles sont les conditions des stages. Donc tout cela a été défini pour ce Master « EBEP », donc « Enseignement et besoins éducatifs particuliers ». C'était l'ex-CAPA-SH.

Et donc cette formation est couplée avec une certification CAPPEI - donc « CAPPEI » comme « Certification d'aptitude professionnelle à l'éducation inclusive ».

Donc là, on touche précisément des publics handicapés, des publics à scolarité extrêmement difficile et puis aussi les situations de longue maladie.

Donc il fallait définir les conditions d'accès pour ces publics non enseignants, donc en l'occurrence, pour les autres professionnels exerçant dans les champs éducatifs, sanitaires, médico-éducatifs.

Et on définit les conditions des stages.

Donc il y a une page entière sur les modalités de stage - les stages sont obligatoires... je passe peut-être sur les détails - et le déroulement des stages, à la fois dans le M1 EBEP et dans le M2 EBEP.

Par exemple, le M2 EBEP, il y a trois stages à articuler avec les cours dispensés lors des journées présentiels.

Je ne vais peut-être pas revenir sur tout le détail, mais dire que c'est intéressant puisque l'on ouvre à des publics nouveaux. À des publics élargis.

La troisième disposition est très simple, elle concerne le Master Sciences de l'éducation, le parcours « ESEE » comme « Expertise sociologique et économique en éducation ».

Et il fallait définir la nature de l'encadrement des mémoires qui est évalué à 1,5 TD...1 heure TD... 1,5 heure TD, on va dire, pour les M1 et à 2,5 heures TD pour un étudiant en M2.

Donc voilà le niveau de reconnaissance des heures d'encadrement. Donc 1,5 heure en M1, 2,5 heures pour les M2.

Et le dernier point, si je ne me trompe, concerne la mise en œuvre d'une UE « PAC » comme « Pratique artistique et culturelle ».

Très simplement, c'est une invitation pour les étudiants, sur à peu près une couverture d'une vingtaine d'heures, de prendre contact avec des professionnels des milieux artistiques : des musiciens, des chorégraphes, des danseurs, des metteurs en scène, des comédiens, des plasticiens, des cinéastes.

Et il y avait une petite frustration puisque l'on pouvait le faire notamment dans le cadre des UE transversales, mais ces UE transversales n'étaient pas accessibles sur les sites territoriaux.

Donc l'avantage avec cette UE optionnelle, c'est qu'elle pourra s'ouvrir à tous les publics et notamment aussi sur les sites territoriaux.

Elle rapporte 2 ECTS, cette UE « PAC », mais ce sont des ECTS bonus, qui n'ont pas vocation à être compensés avec le reste.

M. Debeaufort.- Merci, Jean-Jacques.

M. Boutaud.- Voilà pour les quatre points de l'ESPE.

M. Debeaufort.- Voilà pour les points concernant l'ESPE.

Est-ce qu'il y a des questions et je vous résume ce sur quoi le conseil d'administration doit se prononcer.

Pas de questions ?

Donc le conseil d'administration doit se prononcer :

- sur les modalités d'affectation géographique en L2 et en Master MEEF 1^{er} degré ;
- sur les modalités d'encadrement des stages pour l'ensemble des stagiaires (enseignants et non enseignants) au sein du Master EBEP ;
- sur le régime des heures d'encadrement des mémoires des étudiants en présentiel pour le Master Sciences de l'éducation ;
- et pour l'ouverture d'une unité d'enseignement PAC pour les diplômés du département MEEF 1^{er} degré.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

26 voix pour (unanimité)

Je vous remercie et le dernier point des travaux de la CFVU concerne le calendrier des procédures d'inscription à l'université pour la rentrée prochaine.

3. Calendrier des procédures d'inscription à l'Université de Bourgogne pour l'année 2019-2020

M. Boutaud.- Oui, on a cinq pages qui définissent de façon exhaustive les données du calendrier pour l'année universitaire 2019-2020. C'est extrêmement important. Vous voyez que cela couvre sept points entre :

- les bornes universitaires – de début et de fin d'année évidemment, les bornes universitaires ;
- les capacités d'inscription et de réinscriptions ;
- les réorientations et transferts ;
- les procédures d'inscription tardive ;
- l'exonération et le remboursement à titre exceptionnel des droits d'inscription ;
- les procédures de validation ;
- et les demandes de césure.

Avec une nouveauté, c'est que l'étudiant peut demander une césure tout de suite après le bac. Il peut ne pas s'engager tout de suite sur l'université, cela est nouveau.

Il peut se dire : « Écoutez, avant d'entrer comme cela *ex abrupto* à l'université, je vais prendre un temps de césure pour évidemment appréhender éventuellement le contexte professionnel, mieux m'informer sur les possibilités d'orientation », donc...

Les césures, c'est quand même très peu d'étudiants sur une année. Je pense que cette année, cela doit concerner à peu près même pas une dizaine d'étudiants sur l'ensemble de l'année donc... Et l'ensemble de l'université. Mais c'est une procédure qui a peut-être vocation... et une possibilité de césure qui a peut-être vocation à, évidemment, être plus attractive dans les années à venir.

M. Debeaufort.- Oui, Peggy.

Mme Cénac-Guesdon.- Juste pour être sûre. Avec cette possibilité, les étudiants... enfin, les futurs étudiants qui choisiront cette année de césure ne seront pas handicapés dans les algorithmes d'aide à la décision secrets de l'université de Bourgogne ?

M. Debeaufort.- Normalement, non.

M. Boutaud.- Normalement, non.

M. Debeaufort.- Normalement, non puisque s'ils ont été pris et qu'ils décident d'aller faire une année de césure, ils gardent leur place.

M. Boutaud.- Le propre de la césure, c'est l'admission. Elle ne conditionne pas. Elle protège l'étudiant dans le cadre de la césure. Donc on ne lui dit pas : « Écoute, ton inscription maintenant est conditionnelle parce que l'on va revoir... ». À partir du moment où... Si l'inscription, c'est acté... C'est-à-dire... La question, c'était peut-être par rapport aux algorithmes, est-ce qu'ils l'intègrent bien ?

Oui, donc...

M. Debeaufort.- Non, mais cela concerne, j'allais dire, quelques candidats par an, donc cela sera traité à la main à côté. Mais un candidat qui a une réponse « oui » et qui décide de faire une césure, il garde le bénéfice de sa réponse « oui » pour la rentrée suivante. C'est la règle. Normalement, c'est la loi. Donc je pense que... Normalement, on essaie, autant que faire se peut, de la respecter.

Donc je vous soumetts pour vote le calendrier des procédures d'inscription pour la rentrée 2019-2020.

Qui ne prend pas part au vote ?
Qui vote contre ?
Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité.

M. Boutaud.- Et je vous remercie tous aussi pour votre attention et votre patience.

M. Debeaufort.- Je remercie Jean-Jacques pour cette présentation exhaustive des travaux de la CFVU.

Et je vais donner la parole à Ambre - ça, c'est du...

Mme Adamiak.- Je suis désolée.

M. Debeaufort.- ...timing - et éventuellement à Alain Helleu pour le point suivant qui concerne les demandes de subvention des associations à la Région Bourgogne-Franche-Comté dans le cadre du dispositif « Soutien aux initiatives des associations étudiantes ».

IV) Demandes de subvention des associations à la Région Bourgogne Franche-Comté, dans le cadre du dispositif « Soutien aux Initiatives des Associations Étudiantes » (SIAE)

Mme Adamiak.- En ce qui concerne effectivement les demandes des associations à la Région, le tableau a été transmis. C'est celui qui a été traité à la dernière commission FSDIE du 22 mai dernier.

Alors, on déplore une baisse de demandes par rapport à l'année dernière puisque l'année dernière, nous avons eu 23 demandes d'associations contre 9 demandes cette année.

Pour avoir pu discuter avec une bonne partie des associations ici et également sur les sites délocalisés, ils ont été extrêmement freinés par les délais de traitement que cela a mis. Donc je leur ai expliqué que c'était la première année de mise en place et que, dorénavant, il y avait un planning extrêmement détaillé et qu'ils auraient des réponses pour la fin de l'année 2019.

Donc voilà, c'est surtout dans cette optique-là que cela les a énormément freinés. C'est pourquoi on a eu très peu de demandes.

Dans les critères que la Région nous avait fait paraître... que la Région nous avait transmis, pardon, on a bien pris en compte le fait qu'effectivement, les associations ne pouvaient pas faire subventionner leurs galas. C'est pourquoi dans le tableau, dans les deux dernières lignes, vous pouvez observer que ISATEVENT et CEMD notamment, nous ne présentons pas leur dossier puisque tous les deux présentent un gala, et notamment ISATEVENT avec un gala à hauteur de 137 000 euros. Il y a une demande de subvention à la Région qui s'élève, malgré tout, à 12 271 euros.

La Région nous a donc demandé, au cours de la commission FSDIE, de présenter les projets des associations qui sont tous extrêmement intéressants.

On a aussi bien du sport, notamment avec l'ASUB. On a des projets sur la robotique avec l'association ADGIC qui s'étale sur toute l'année universitaire 2019-2020. Qu'est-ce que l'on a d'autre également ? ... Oui, il y a le festival « Chalon tout court » pour sa dixième édition, qui est passé en avril, qui est un festival qui est... qui regroupe énormément d'étudiants et de personnes qui viennent de tous horizons aujourd'hui.

Et donc la Région nous a demandé de les classer du plus intéressant au moins intéressant. Donc au tout départ, on s'était dit qu'on allait les classer dans un ordre financier, ce qui nous paraissait finalement totalement aberrant. Donc on l'a vraiment fait en fonction de la demande et de ce qui nous paraissait important.

On a mis notamment « L'IUT au sommet de l'Europe, Objectif Mont-Blanc » de l'ASUB en tout premier puisque leur subvention à la FSDIE ne passe pas en totalité puisqu'ils ont énormément de demandes de financement pour du matériel. Le problème, c'est que le matériel, on ne peut pas leur financer.

Sauf que dans ce projet-là, effectivement, il y a des conditions physiques à prendre en compte, et météorologiques, et donc c'est quelque chose dont ils ont réellement besoin.

Donc voilà au niveau des dossiers.

Sinon tout a été relativement bien rédigé.

Les associations maintenant sont pleinement informées du cursus que prennent leurs dossiers, du fait que cela passe dans un premier temps en FSDIE, puis CA et que c'est transmis par la suite à la Région qui effectuera donc les versements à l'université de Bourgogne pour qu'il n'y ait qu'un seul interlocuteur et non pas que la Région converse avec toutes les associations, voilà.

Donc là, ce qui sera voté et, par conséquent, transmis à la Région, au niveau des demandes, on est sur une demande totale de 61 149 euros, ce qui n'est pas très onéreux et l'on a des projets assez diversifiés même s'ils sont moindres.

Le Président.- Merci, Ambre.

Y a-t-il des besoins d'informations complémentaires ?

Et sinon, je propose donc de voter ce classement, cette liste hiérarchisée des projets.

Est-ce qu'il y a des oppositions ?

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

Ou des refus de vote ?

26 voix pour (unanimité)

Merci à vous.

Merci, Ambre, pour avoir instruit ce dossier.

Et on a donc déjà traité le point relatif à la commission de la recherche, donc je vais passer la parole à Grégory Wegmann qui va nous présenter un très bon projet qui est le projet de l'université européenne auquel nous avons candidaté avec un certain nombre de partenaires européens sur un dossier qui a été déposé, si j'ai bonne mémoire, pour la fin du mois de février.

Mais Grégory va nous raconter tout ceci.

VI) Présentation du projet « Université européenne »

M. Wegmann.- Bonjour à toutes, bonjour à tous.

Donc je vais vous présenter les grandes lignes de ce projet et, éventuellement, je peux projeter si vous le souhaitez.

Intervenant.- Oui.

M. Wegmann.- Donc je peux venir vers... À ce moment-là ? Je peux peut-être venir avec vous ? Avec mon ordi, ce sera plus simple... J'ai besoin d'un adaptateur, je me dépêche.

Donc c'est un projet que j'ai déjà présenté dans plusieurs instances et qui fait notamment l'objet de travaux dans le cadre de la commission Relations internationales. Sans doute vous en avez déjà entendu parler, mais je vais vous rappeler brièvement les principaux éléments.

Donc il s'agit d'un appel à projets pilote lancé par la Commission européenne en octobre de l'année dernière et auquel nous avons soumis une candidature le 28 février dernier.

C'est une initiative originale parce que cela ne ressemble pas aux appels à projets classiques de l'Union européenne, l'objectif étant de... À long terme. C'est un objectif à très long terme. De faire émerger des alliances d'universités européennes sous des formes à construire sans réel... Je dirais qu'un canevas est attendu *ab initio*. Il s'agit de tester des modèles de coopération.

D'un point de vue financier sur ce premier appel, 60 millions vont être distribués entre 12 alliances qui seront retenues.

Le résultat est attendu pour début juillet et, de mémoire, on a environ 80... quelque chose comme 80 dossiers qui ont été soumis.

L'appel à projets de la Commission européenne était assez vague. Je vous en donne les principaux éléments, sachant que ce qui risque de se passer, c'est qu'au fur et à mesure des appels à projets, les attendus seront affinés et peut-être que l'on se réorientera vers quelque chose de plus précis.

Pour l'instant, on sait que seront jugés la pertinence de la proposition, l'équilibre géographique de l'alliance, la qualité... la mise en œuvre de la proposition, la qualité des dispositifs de coopération d'alliance, la durabilité et la diffusion des dispositifs de mise en œuvre. C'est vraiment très vaste et nous, on s'est orienté sur quelques thématiques, mais je vous en donnerai quelques éléments.

Alors, comment cela s'est passé concernant l'université de Bourgogne ?

Je dirais que la clé d'entrée a été assez évidente. On s'est tourné... Et à l'initiative de notre Président, on s'est tourné vers notre partenaire historique, l'Université de Mayence qui a répondu favorablement, et je dirais par capillarité, en échangeant les uns et les autres, on a abouti à une alliance à 7 universités dont vous voyez la liste ici. Donc outre Dijon et Mayence, Opole qui est un partenaire aussi important pour l'université de Bourgogne et d'autres partenaires un peu moins peut-être connus ici à Dijon : Riga, Jyväskylä en Finlande, Valence - une grosse université avec laquelle on a déjà des partenariats - ou encore Palerme.

Donc des équipes projets ont travaillé sur cet appel à projets et ont retenu un acronyme que vous voyez ici, « FORTHEM » qui est quand même quelque chose d'assez général, mais avec cette idée centrale qui transparait dans les éléments du projet, à savoir « *Bring Europe home* », donc l'idée de mettre en place de nombreux dispositifs qui permettent de développer la coopération à un niveau européen.

Alors peut-être l'essentiel, c'est ce que l'on appelle les « work packages », c'est-à-dire l'idée que chaque université va prendre en charge un projet en particulier, sachant que Mayence est coordinateur pour l'ensemble du projet et

l'université est déposante officiellement. Mais chaque université prend en charge, je dirais, une part de travail équivalente, vous le voyez, avec :

- Opole, qui s'occupe de l'organisation structurelle,
- Palerme, la mise en place d'une communauté numérique,
- nous, on travaille sur la mobilité innovante,
- Jyväskylä sur la recherche et le transfert de connaissances,
- Valence sur l'engagement sociétal et la responsabilité citoyenne,
- et Riga sur la durabilité et la diffusion des dispositifs de mise en œuvre.

Alors ce qu'il faut savoir, c'est que pour préparer ce dossier à distance et en présentiel, on a eu de nombreuses réunions et sur un temps très, très court.

Alors cela a démarré en novembre de l'année dernière et l'on a en ce moment, de manière bimensuelle, des visioconférences tous les vendredis matin avec, pour Dijon, un groupe de travail qui consiste en l'équipe du pôle Relations internationales et des collègues que, je pense, vous connaissez, Alex Frame et Sylvie Marchenoir.

Sylvie notamment, parce qu'elle est très impliquée dans les programmes avec Mayence et Alexander parce qu'il est aussi très impliqué sur toutes les actions liées à l'interculturalité et la coopération au niveau européen.

J'ai régulièrement des échanges avec l'homologue de Mayence, Stephan Jolie, et nous avons décidé, lors d'un séminaire de deux jours à Mayence en février dernier, de déposer l'appel.

Donc c'est, je dirais, le temps important qui s'est déroulé les 13 et 14 février. Après deux jours de travail, on a jugé que le document était suffisamment élaboré et donc on l'a transmis aux évaluateurs et, maintenant, on est dans l'attente des résultats.

Alors les résultats sont attendus pour début juillet. Les derniers échos que j'ai eus, c'est début juillet. Cela tombe bien - du moins, je l'espère - parce que l'on va à Mayence début juillet et, d'ailleurs, on est une équipe assez nombreuse à aller à Mayence à ce moment-là, puisque ce sera globalement des journées consacrées à l'ensemble des programmes franco-allemands entre nos deux établissements. Donc tous les coordinateurs de ces programmes ont été conviés à Mayence et donc ce sera l'occasion aussi de faire un point sur l'appel à projets.

Sachant que ce qu'il est convenu, ce que l'on a convenu entre nous, c'est, quoi qu'il en soit, que l'appel soit couronné de succès ou pas, de continuer l'alliance parce que l'on a fait déjà du travail ensemble dans les équipes administratives et donc, quoi qu'il en soit, de continuer et, le cas échéant, de répondre à un second appel à projets en octobre 2019.

Il est prévu deux appels à projets par an. Le deuxième sera encore dénommé « appel pilote ». Donc « appel à projets pilote ».

Et ce que l'on a convenu aussi, c'est de réunir régulièrement l'alliance dans les différentes universités. La prochaine réunion globale, sous forme de séminaire et sous forme de... un genre de « workshop », sera à Valence en octobre prochain et on souhaiterait aussi impliquer d'autres collègues de l'université dans ce « workshop » et donc ce sera l'objet... c'est l'objet aussi un peu d'un fil rouge dans les réunions de la commission Relations internationales que nous avons.

Et si, bien sûr, vous êtes intéressés pour participer d'une façon ou d'une autre à ce travail, vous êtes les bienvenus et je peux vous envoyer plus d'informations.

Le temps ici est court, mais si vous êtes intéressés, je peux notamment vous envoyer tout le document d'appel... de notre appel à projets déposé... tel que déposé et répondre, bien sûr, à toutes vos questions.

Le Président.- Grand merci, Grégory.

Je dirais : le monde a besoin d'Europe, de plutôt plus d'Europe que moins d'Europe, d'une Europe qui est renforcée et, clairement, les universités de l'enseignement supérieur ont la possibilité de cimenter cette Europe.

C'est vraiment le cœur de l'idée qui a guidé le lancement de ce projet d'université européenne et dans lequel, vous l'avez vu, un très grand nombre de projets de consortiums européens se met en place, environ une centaine, ce qui doit représenter... avec une moyenne de cinq ou six ou sept universités par consortium. Vous voyez le nombre d'universités en Europe qui ont souhaité répondre favorablement et s'engager dans ce projet.

Évidemment, sur le premier appel à projets pilote, il n'y aura pas de place pour tout le monde, mais notre projet a ses forces et est original par rapport à d'autres et on peut raisonnablement espérer être retenu, voilà.

Est-ce que les uns et les autres avez besoin d'informations ?

Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, merci.

Peut-être un petit peu plus de précisions sur l'organisation du consortium et qui fait quoi au sein du consortium ? Je n'ai pas tout saisi.

Et puis, en termes de budget aussi, c'est... Quelle est la demande globale ? Enfin, comment cela fonctionne ? Est-ce que ce sont des budgets pluriannuels ? Est-ce que c'est comme les PIA « nouvelle génération », sur une dizaine d'années, ou est-ce qu'il y a des « go/no go » ?

Qui est le porteur ? Je ne sais pas qui est le porteur vis-à-vis de l'État. Ou plutôt le porteur ou l'opérateur à organiser le dépôt ou autre.

Est-ce que tu peux nous donner ces précisions, s'il te plaît ?

M. Wegmann.- D'un point de vue financier, le porteur, c'est la Commission européenne.

M. Chevalier.- D'accord, donc c'est directement financé par la Commission.

M. Wegmann.- Oui et chaque État a mis l'argent. La France... Je ne sais plus combien la France a mis.

C'est un financement sur trois ans, donc les 60 millions sont... seront distribués sur trois ans.

Nous, on a demandé 60 millions divisés par 12, en fait. Je pense que beaucoup ont fait cela. Donc cela fait... Je ne sais plus le calcul... Donc on a considéré que *grosso modo* ils allaient donner des budgets équivalents, mais sans doute cela ne sera pas le cas, mais...

Donc on a un budget qui correspond à peu près à 60 millions divisés par 12. Il faudrait que je le vérifie sur le document.

Et le porteur officiel du projet, c'est Mayence. C'est Mayence qui dépose le projet au nom de l'alliance et des 12 partenaires.

Donc le rôle de Mayence, c'est surtout un rôle de coordination. C'est-à-dire que c'est Mayence qui, en permanence, nous relance. Par exemple, en ce moment,

on est en train de monter un groupe de travail sur... pour faire en sorte que tous les accords ERASMUS soient valables dans tous les établissements de l'alliance, en quelque sorte. Et donc il y a tout un travail à faire sur l'homogénéisation de nos procédures ERASMUS. Donc Mayence est très sur cet... ce travail de coordination.

Opole est beaucoup plus sur l'organisation structurelle. Donc c'est l'idée de mettre en place une gouvernance. Alors il y a tout cela qui doit être aussi abordé dans le projet. C'est : « Quelle est... quelle serait la gouvernance de votre alliance ? »

L'idée, c'est de... Personne ne voulait aller vers une gouvernance, je dirais, avec des éléments administratifs contraignants. L'idée, c'est d'aller vers une gouvernance souple, mais par exemple l'idée de mettre en place des réunions régulières, d'avoir en quelque sorte un genre de conseil qui puisse donner des avis, et surtout beaucoup intégrer les étudiants.

L'appel, nous... L'appel à projets fait beaucoup la part belle aux étudiants et le fait de donner... de consacrer une bonne partie des budgets à des actions pour les étudiants, que ce soient des actions de mobilité... Parce que l'un des constats de base, c'était que la mobilité ERASMUS plafonne. Donc vraiment, mettre de l'argent sur le développement de la mobilité, mais pas que pour des études, mais de la mobilité aussi pour participer, par exemple, à des réflexions sur la gouvernance à un niveau européen et aussi de l'argent pour la mobilité des personnels. Pas seulement des personnels enseignants/enseignants-chercheurs, mais des personnels administratifs.

Par exemple, mettre de l'argent sur des réunions régulières entre... des actions de formation entre des personnels de pôles... je ne sais quoi... Relations internationales, Formation, des différents participants avec cette idée qu'une culture commune progressive se développe.

C'est un peu cela, l'idée du projet qui... Je pense que beaucoup de projets auront cela dans leur description. Après, voyons ce que donnent les résultats et ce que disent les experts.

Nous, on s'est... L'uB a beaucoup travaillé sur la mobilité innovante autour des actions d'Alex et... d'activités d'Alex et de Sylvie. Donc notamment, on a tout le « package » « Développement de doubles diplômes ». Donc l'idée... une idée aussi de notre réponse, c'est de multiplier les possibilités de doubles diplômes entre nos établissements, mais pas que. Il peut y avoir d'autres actions innovantes qui ne sont pas forcément... qui nécessitent... qui ne nécessitent pas forcément de la mobilité. Donc on a aussi travaillé sur des actions de sensibilisation à la culture du partenaire, qui ne nécessitent pas forcément de se déplacer puisque les étudiants ne peuvent pas forcément se déplacer, bien sûr.

Le Président.- Merci, Grégory.

D'autres questions ? Non ? C'est bien ? Vous êtes tous suffisamment informés sur ce projet ?

Donc on refera un point. De toute façon, Grégory, on a un CA le 9 juillet et peut-être aurons-nous à ce moment-là déjà...

M. Wegmann.- On aura la réponse.

Le Président.- ...des éléments sur le premier appel à projets.
Bien, grand merci.

On poursuit avec Alain Helleu qui nous présente la charte Hygiène et Sécurité, qui est un élément qui a été débattu au CHSCT du 4 février dernier.

Alain, je vous passe la parole.

VII) Charte Hygiène et Sécurité (CHSCT du 4 février 2019)

M. Helleu.- Bien, donc je vais vous présenter... Alors c'est la première charte relative à l'hygiène, la sécurité, l'environnement et la santé des personnels et usagers de l'université de Bourgogne.

Donc c'est le document qui vous a été transmis.

Donc là, c'est... Alors il y a un préambule... Il fait 20 pages, il y a une dizaine de têtes de chapitre... Et là, c'est la table des matières que j'ai mise.

Alors c'est un document qui est important. Donc il est dit qu'avant tout, c'est un guide et c'est très, très important, ce document. Il faut que tout le monde l'ait lu... Enfin, que tous ceux qui travaillent à l'université l'aient lu. Avec plus ou moins d'intérêt en fonction des risques, mais il faut marquer clairement aussi que les chefs de service l'aient lu, les directeurs de composante, les directeurs de département, les directeurs de labo, parce qu'il y a des éléments assez importants.

Donc il y a... C'est beaucoup un... des règles, on va dire, réglementaires qui sont rappelées. Donc on trouve quasiment à chaque page trois ou quatre articles, ou cinq, sur les différentes règles de tous les codes applicables. Donc c'est pour cela que c'est une bonne synthèse. C'est un document qui est plutôt bien fait et qui a fait l'objet d'un groupe de travail au sein du CHSCT, qui a été présenté en CHSCT ensuite et qui a fait l'objet d'une approbation à l'unanimité par le CHSCT du 4 février 2019.

Et il est soumis maintenant donc au conseil d'administration, aux administrateurs, pour approbation.

Alors on y trouve tout un tas de notions comme :

- Les ERP, qu'est-ce que c'est ?
- Qu'est-ce qu'un registre Santé et Sécurité au travail ?
- Qu'est-ce que c'est qu'une mise à l'abri ?

Si vous avez des interrogations sur ce qu'est le droit et le devoir d'information, le droit et le devoir de retrait, vous pouvez complètement vous y référer.

Donc c'est vraiment un document très utile.

On y trouve des éléments liés à l'hygiène générale, à tout un tas de risques à commencer par le tabagisme, l'alcool et les stupéfiants, le port de charges, la présence d'animaux - qui est interdite, entre nous -, les repas pris sur le lieu du travail - qui sont également interdits -, l'ergonomie.

Les risques ensuite. Les risques chimiques, les risques laser... Tout un tas de risques. Le harcèlement moral, sexuel. La gestion des déchets... Voilà.

Donc vous retrouvez toute une palette. C'est très intéressant, ce n'est pas du tout rébarbatif. Tout le monde devrait l'avoir lu.

Et l'on trouve... On trouve des choses, l'ambiance sonore, le travail sur écran...

Ce sont à la fois des risques qui sont à la fois dans les locaux, mais à la fois en dehors des locaux, parce que les gens qui sont en télétravail sont astreints aussi au respect des normes qui sont précisées.

Cela concerne également les missions, l'intervention en entreprise extérieure.

Et il y a même un point, qui est le deuxième point, qui est ce qui se passe en cas d'irrespect des règles. Donc je vous encourage à regarder tout cela.

Pour les moindres interrogations, il faut se rapprocher de Pascale Bouchot qui peut vous expliquer.

Je trouve que c'est... Encore une fois, je vous encourage à lire ce texte, au-delà du fait de l'adopter, car c'est une bonne synthèse de l'ensemble des décrets, circulaires, arrêtés qui peuvent exister, qui sont fastidieux à lire.

Et l'intérêt de ce document que je déroule, c'est un document qui est synthétique. « Synthétique », certes, il fait 20 pages, mais il reste quand même extrêmement synthétique pour... au regard de la complexité des règles qui sont en jeu et qui sont absolument nécessaires.

Vous voyez, cela parle de l'accès aux locaux. Là, je suis dessus... Accès des locaux, signalisation des risques, partage des responsabilités... Donc cela est... A chaque fois, il y a des points très précis qui sont soulevés dans ce document et c'est une réponse synthétique qui est apportée dans ce document, voilà.

Je ne sais pas si vous avez des questions.

Le Président.- Oui, Cédric. Allez-y.

M. Clerc.- En fait, on s'interrogeait sur le fait que ce document soit présenté là et n'ait pas été présenté en comité technique puisque... donc voilà.

Et également, sur le fait que ce ne soit qu'une annexe du règlement intérieur de l'université de Bourgogne... Enfin, est-ce qu'il y a un règlement intérieur à l'université ?

M. Helleu.- Non, alors je peux répondre.

Il y a... Alors... La question est... Enfin, les deux questions... Je peux apporter une réponse.

Sur le règlement intérieur. Non, c'est une erreur de forme. Il n'y a évidemment pas de règlement intérieur à l'université de Bourgogne, donc c'est à enlever. Donc sur chaque page, c'est repris « annexe au règlement intérieur », personne ne l'a lu.

Je pense que l'on a travaillé sur un document qui était issu d'une autre université. Mais cela, c'est un point à enlever évidemment. Cela n'a pas lieu d'être puisqu'évidemment, il n'y a pas de règlement intérieur, donc pas d'annexe.

Donc c'est un document qui se suit en tant que tel.

On aurait pu avoir une autre observation sur le côté « charte » parce que le côté « charte » est indicatif.

Cela, ce n'est pas indicatif. Ce sont des prescriptions réglementaires. C'est quelque chose que l'on appelle « charte », mais qui sous-entend une acceptation, une volonté de part et d'autre de l'appliquer.

Non, il n'y a pas... On n'est pas dans ce cadre-là.

Il y a beaucoup de choses qui sont très réglementaires, qui s'appliquent, qui sont de droit.

C'est plus un document d'information.

C'est quelque chose qui peut ressembler à du règlement par certaines dispositions et dans le format des chartes.

On l'a appelée « charte », on aurait pu l'appeler « règlement », mais il y a quand même des choses qui ressemblent à des chartes.

Pour moi, c'est un document qui est vivant, qui doit vivre, qui doit être actualisé et qui fera l'objet de passages devant le CHSCT.

Alors il n'est pas passé au CT parce que l'on est vraiment sur des dispositions d'hygiène... CHS, quoi. Complètement CHSCT.

CHSCT, je le rappelle, cela a un lien avec le paritaire. Les organisations représentatives du personnel désignent des personnes qui sont élues et qui font partie de ce CHSCT.

Voilà, c'est un débat que l'on a.

Pour moi, ce n'est pas tellement l'organisation, au sens organisation d'un service ou organisation du travail, qui nécessite le passage en CT. On est vraiment sur des dispositions qui sont de l'essence même de ce qu'est le CHSCT, les grosses missions du CHSCT.

Quand on parle, ce que je vous disais tout à l'heure, du droit de retrait, du tabagisme - qu'est-ce que c'est le tabagisme ? qu'est-ce que c'est l'alcoolisme ?... On a eu une discussion sur qu'est-ce que c'est que l'alcoolisme la dernière fois en CHSCT qui était relativement longue, qui est très partagée entre nous.

Alors cela est parti d'un exemple très précis. C'est un pot qui est organisé quelque part, où c'est l'Amicale des personnels qui appelle à goûter une bière, la bière de l'Amicale.

Cela a fait l'objet d'une discussion en CHSCT. Les avis étaient très partagés. Il ne faut pas tout mélanger, mais c'est vrai qu'il y a le risque d'alcoolisme. Après, ce n'est pas parce qu'à un moment donné, on goûte une bière à l'Amicale, que l'on tombe dans le risque d'alcoolisation.

Alors, j'y étais à cette soirée-là. Il y avait 30-35 personnes. Bon, OK, on a fait attention. C'étaient deux bières. Cela durait trois heures. On a goûté la bière. On n'a pas bu l'intégralité de la bière à chaque fois...

Non, mais ce sont des débats qui ont lieu et, du coup, cela permet de préciser ce qu'il faut entendre pour ne pas tomber non plus dans quelque chose qui permet de contrôler tout le monde en permanence. Donc ce n'est pas ce but-là.

Par contre, c'est bien de prévenir des atteintes à la santé, des atteintes à l'intégrité. C'est pour cela que les choses sont décrites.

Alors moi, je trouve que la partie qui est très intéressante, c'est là que l'on a... Sur les dangers, sur les risques. Quand vous l'aurez regardée...

Alors il y a aussi, par exemple, le suivi médical des personnes. Quand on s'interroge. Qu'est-ce que c'est qu'une visite médicale obligatoire ? Est-ce qu'un administratif passe une visite ?. Alors oui, c'est tous les cinq ans. Tous les cinq ans et, quand il est exposé à des risques, c'est tous les ans. Qu'est-ce c'est que (*mots inaudibles*) qui s'impose aux chefs de service ?... Donc je trouve que... Tout cela, ce sont des éléments que l'on retrouve dans cette charte et c'est pour cela qu'en soi elle est intéressante, parce qu'elle pose tout un tas de questions.

Alors, elle sera aussi présentée en réunion d'encadrement. Alors pour ce qui est des cadres administratifs, moi je le rappellerai : la lecture de cette charte-règlement est quelque chose d'obligatoire. Je ne vais pas faire une interrogation à la clé, mais quand même, il faut que les gens l'aient lue, il faut qu'un maximum de personnes l'ait lue pour comprendre ce que sont les risques encourus, ce que c'est que la gestion des déchets, ce que c'est que l'application des règles relatives aux établissements recevant du public.

En plus, il y a une classification des établissements. Pour chaque dimension, il y a l'établissement classé.

Donc c'est un document qui est important, qui est complètement dans le rôle du CHSCT et qui permet, en fait, de grimper en maturité sur ces problématiques à partir du moment où l'on a le même langage, on parle des mêmes concepts et on parle des mêmes choses, voilà.

Je ne sais pas s'il y a d'autres questions.

Cela vaut particulièrement pour les labos également où l'on a des risques majeurs. Dans les labos, tout le monde les connaît, tout le monde le sait.

Cela, c'est un document qui doit être lu aussi au moment de l'embauche. Il faudrait presque que l'on fasse signer chaque personne qui arrive. Une nouvelle personne recrutée qui rentre dans un labo, elle doit avoir lu ce document. Il fait une vingtaine de pages, il est très synthétique, il faut l'avoir lu.

M. Debeaufort.- Merci, Alain.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires sur la charte ?

Oui, Sébastien.

M. Chevalier.- Oui, le dernier point que vous venez de dire est important. Il y a des règlements intérieurs dans les laboratoires. Donc il faudrait bien faire en sorte que les règlements intérieurs des laboratoires et des composantes fassent référence à ce document et que les deux s'intègrent parfaitement et qu'ils ne soient pas orthogonaux, l'un et l'autre.

M. Helleu.- Oui, oui. Tout à fait. Je pense que ce document... Oui, je pense que ce document devrait être également affiché quelque part dans les labos.

Je pense qu'il s'applique aussi aux personnels qui sont... qui nous accompagnent. Les personnels dans les UMR, de nos tutelles, de la COMUE. Il faut que ce document soit un document qui soit partagé.

C'est un document qui est partagé, c'est un document qui est évolutif, c'est un document qui doit être affiché.

Il faut que nous, nous le communiquions. Alors il faut que je voie avec Pascale comment on communique aussi sur ce document une fois qu'il sera approuvé par le conseil d'administration, en enlevant effectivement les termes « annexe au règlement intérieur ». C'est une charte directive qui s'impose.

Alors ce n'est pas une charte pour moi. Pour moi, juridiquement, si on avait un vrai juriste dans la salle, il nous dirait que ce n'est pas une charte.

Je pense à Stéphanie.

M. Debeaufort.- Il est clair que quand il y a des règlements intérieurs, que ce soit dans les labos ou certaines composantes, pour l'activité pédagogique, elle doit faire référence normalement au document unique *a minima* et, quand il y a une charte ou un règlement intérieur général, y faire référence. C'est évident.

Est-ce qu'il y a d'autres questions ou commentaires ?

Donc je vous propose d'approuver la charte relative à l'hygiène, la sécurité, l'environnement et la santé des personnels et usagers de l'université de Bourgogne, en prenant soin d'enlever la référence relative à l'annexe à un règlement intérieur.

Donc qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

24 voix pour (unanimité)

Donc je vous remercie pour ce vote à l'unanimité et nous enchaînons avec le modèle de convention de cession non exclusive de droits de propriété intellectuelle.
Et je crois que c'est Alexandre Fournier qui va présenter.

VIII) Modèle de convention de cession non exclusive de droits de propriété intellectuelle (modèle SEFCA)

M. Fournier.- Bonjour à tous.

Alors la convention que je vais vous présenter aujourd'hui tient au fait que l'on a des personnels de l'université et notamment les personnels de la direction du numérique qui sont intervenus pour réaliser des contenus de formation que nous allons utiliser dans le cadre de PIX.

Alors PIX, je ne sais pas si vous connaissez tous. Vous en avez peut-être déjà entendu parler. C'est un service public en ligne d'évaluation, de développement et de certification des compétences numériques. Et donc, voilà, on a des membres du personnel, qui sont au nombre de cinq, qui ont réalisé des contenus et on a décidé... on présente aujourd'hui une convention de cession non exclusive de droits de propriété intellectuelle.

Alors, si vous avez lu la convention, vous avez constaté que l'on a des contenus de formation qui concernent cinq domaines de compétence qui sont répartis en 16 sous-domaines et qui traitent tous du numérique. Alors je vais citer les cinq domaines de compétence qui sont :

- information et données,
- communication et collaboration,
- création de contenu,
- protection et sécurité,
- et, enfin, environnement numérique.

Et donc en annexe de cette convention, nous avons la répartition des rémunérations proportionnelles à l'exploitation des créations puisque ces contenus vont être utilisés dans le cadre de la formation continue, avec le SEFCA.

On a apporté deux points de modification à la convention qui sont... On a ajouté la personne du « Président de l'université de Bourgogne » en tout début de convention et puis on a également modifié le code à partir duquel on a rédigé cette convention qui est, en fait, le code de la propriété intellectuelle, voilà.

C'est juste pour vous présenter cette convention et la mettre au vote.

M. Debeaufort.- Merci, Alexandre.

Oui, Sébastien, une question ?

M. Chevalier.- Une toute petite question, parce que je suis étonné que l'on ne parle que de propriété intellectuelle et pas de droit d'auteur. Tout ce qui est contenu pédagogique, c'est plutôt du droit d'auteur, plutôt que de la PI.

M. Fournier.- Oui, c'est...

M. Chevalier.- Donc c'est bien... Il y a bien les deux ?

M. Fournier.- C'est présenté à la fin de l'annexe 1.

M. Chevalier.- D'accord.

M. Fournier.- Oui, oui.

M. Chevalier.- Donc les deux...

M. Fournier.- En fait, il y a une...

M. Chevalier.- ...deux termes sont pris en compte ?

M. Fournier.- Oui, il y a une répartition par pourcentage en fonction du travail apporté par chaque agent sur la réalisation des contenus.

M. Chevalier.- D'accord, merci.

M. Debeaufort.- Oui, normalement la propriété intellectuelle est plus large que...

M. Fournier.- Oui.

M. Debeaufort.- ...simplement le droit d'auteur ou le copyright, mais c'est vrai que c'est bien de le préciser parce qu'il faut aller lire toutes les lignes de la convention pour le voir.

Merci, Alexandre.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ou questions ?

Donc je vous propose d'approuver le modèle de convention de cession non exclusive des droits de propriété intellectuelle.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ? Donc une abstention.

23 voix pour, 1 abstention

Je vous remercie et nous enchaînons avec l'avant-dernier... le dernier point parce que je crois qu'il n'y a pas eu de questions diverses. Le dernier point qui concerne les comptes rendus et approbations de conventions et de contrats, et on commence par ceux engageant l'université.

IX) Compte rendu et approbation de conventions et de contrats

1. Approbation de conventions et contrats emportant versement de subvention ou engageant l'université de Bourgogne

M. Debeaufort.- Donc vous avez deux tableaux, un qui concerne le PAJI et le deuxième qui concerne les conventions du pôle Recherche.

Est-ce que vous avez des questions ou des remarques ?

Donc je vous propose de vous les soumettre pour approbation.

Donc cela concerne les conventions - je vais lister quand même - du pôle Recherche : conventions n° 2019-0290 – 2019-0313 – 2019-0296 – 2019-0297 –

2019-0298 – 2019-0299 – 2019-0300 – 2019-0301 – 2019-0302 – 2019-0303 – 2019-0304 – 2019-0305 et 2019-0306.

Cela, c'est pour m'affranchir d'avoir à relire les intitulés de toutes les conventions.

Et la convention n° 8999 proposée par le PAJI.

Est-ce qu'il y a... Toujours pas de questions ou de remarques ?

Donc je vous soumetts pour approbation l'ensemble de ces conventions.

Qui ne prend pas part au vote ?

Qui vote contre ?

Qui s'abstient ?

Mme Cénac-Guesdon.- C'est des contre.

M. Debeaufort.- Une, deux, trois, quatre, cinq, six, sept, huit. Huit, si j'ai bien compté.

Je regarde le PAJI, s'il me confirme si c'est bien huit voix.

M. Bourgeon.- Oui.

M. Debeaufort.- Donc huit abstentions.

Mme Cénac-Guesdon.- Non, là c'est un vote contre.

Intervenante.- C'est des contre.

M. Debeaufort.- Pardon, abstentions... Votes contre.

C'est un contre ?

Mme Cénac-Guesdon.- Non, huit contre.

M. Debeaufort.- Huit contre ?

OK, excusez-moi... On arrive à la fin.

Donc huit contre.

Est-ce qu'il y a des abstentions ?

16 voix pour, 8 contre

Je vous remercie.

Vous avez également les conventions pour information, donc hors subvention.

2. Compte rendu des conventions hors subvention

M. Debeaufort.- Donc là aussi une convention... Pardon, les tableaux que vous avez qui concernent le PAJI, le pôle Formation et vie universitaire et le pôle Recherche. Et j'en oublie une... Et l'OCIM.

Est-ce qu'il y a des questions sur ces conventions ?

Pardon, j'en ai encore oublié une... Et le pôle Culture.

C'est pour information, on n'a pas à se prononcer, mais s'il y avait des questions...

Le conseil d'administration prend acte.

Bien, écoutez, je vous remercie.

Je vais rendre la parole au Président pour conclure ce conseil d'administration et bonne soirée à tout le monde.

Une question de Sébastien Chevalier.

M. Chevalier.- Je n'avais pas envoyé de question diverse, effectivement. Je ne sais pas si c'est le bon moment, on aurait pu le faire au moment des travaux de la CFVU, c'était de faire un bilan des appels à projets RITM qui ont été labellisés par le comité de pilotage. Donc soit je le fais là soit on le fait lors du prochain CA. C'est comme...

M. Debeaufort.- Sinon on fait un point spécifique pour faire un bilan de...

Le Président.- Tout dépend du temps qui est nécessaire.

M. Chevalier.- J'en ai pour trois heures... Non, je plaisante. Trois minutes.

Le Président.- Trois minutes ? Vas-y, vas-y. On a un petit peu de temps. Vas-y.

X) Questions diverses

M. Chevalier.- Donc juste... Dans les démarches de RITM-BFC, donc le projet « Nouveau cursus à l'université » labellisé depuis un an, il y a des appels à projets qui sont déposés. Donc ils ont été déposés entre janvier et mars. Et donc le comité scientifique d'évaluation et le comité de pilotage ont validé 14 dossiers, donc qui ont été lauréats, sur les 31 qui ont été déposés.

Trois types d'appels à projets : « Innovations pédagogiques », lié à la réussite étudiante en premier cycle ; « Open Labs » ; « Recherche autour de la réussite étudiante » - donc quand je dis « recherche », ce sont des projets portés scientifiquement par des laboratoires de recherche.

Donc 14 dossiers qui sont lauréats pour un petit peu moins de 300 000 euros.

Et donc l'université de Bourgogne est bénéficiaire de 7 dossiers sur ces 14. Notamment, les 3 dossiers Recherche sont au niveau de l'IREDU et du CPE, voilà.

Donc les conventions de reversement sont en cours d'élaboration de manière à ce que les budgets puissent être dépensés dès septembre prochain de manière à ce que cela colle avec l'année universitaire 2019-2020.

Le Président.- Très bien. Merci, Sébastien.

Est-ce qu'il y a besoin de compléments d'informations sur RITM-BFC ? Non, tout est bien clair ?

Écoutez, c'est bien. C'est un... Tout à fait, un beau projet, une belle dynamique et l'uB qui est bien engagée dedans. Donc c'est vraiment très bien.

Bien, donc écoutez, merci à tous.

On se revoit en formation en conseil d'administration le 9 juillet et cela sera un conseil d'administration particulièrement important puisque l'on aura à délibérer sur la première décision budgétaire modificative de l'année 2019.
Bonne fin de journée à tous.

-:-:-:-:-

(L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 17 h 00)

Le Président

Alain BONNIN

